



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 03 mars 2023
N°25/ H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Bilan de travail des producteurs de la statistique
Année 2022**

Sommaire

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....	3
CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....	6
DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE.....	12
DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....	25
DREES - DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L’ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	28
SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....	40
SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L’ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	48
SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....	57
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	67

Note de lecture

Dans ce bilan, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : Avis généraux

SP : commission « Services publics, services aux publics »

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS

0. Orientations pour 2022

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2022, les approches « Big Data » se sont poursuivies pour plusieurs cas d'usage en science de la donnée destinés à l'éclairage des politiques publiques (e.g. prévention santé, détection des situations de fragilité, optimisation des contrôles). La MSA enrichit parallèlement son offre de diffusion d'indicateurs statistiques via son application de cartographie GéoMSA. Enfin la DSEF investit le champ de la micro simulation des pensions agricoles avec les premiers résultats de modélisations sur les flux de retraités.

1. Travaux nouveaux et projets en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante du système d'information existant

L'outil de diffusion cartographique des données de la MSA, GéoMSA, s'est enrichi de 3 nouveaux modules de diagnostics territoriaux :

- Grandir en milieu rural (GMR) : l'offre GMR de la MSA a pour ambition de répondre aux besoins prioritaires de l'enfance jeunesse sur les territoires ruraux et/ou fragiles pour accompagner au mieux le développement de ces territoires ; les indicateurs de ce module portent sur des thématiques sociales (accueil petite enfance, parentalité, loisirs/vacances) et des thématiques émergentes (numérique, mobilité).
- Responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSSE) : l'objectif de cette expérimentation de la MSA est d'apporter une plus-value aux territoires ruraux en termes de cohésion, compte tenu du mode d'intervention revisité de la MSA sur ces territoires et en retenant le prisme de la performance globale (économique, sociale, sociétale et environnementale). Les indicateurs de ce module portent donc sur de multiples thématiques (autonomie, précarité, environnement, accessibilité aux services publics/à la personne, etc.).
- Emploi agricole : l'objectif de cette expérimentation de la MSA est d'accompagner les acteurs des secteurs de la production agricole grâce à son expertise sociale et sociétale et plus précisément d'accompagner, de manière proactive, une évolution des comportements et des pratiques rendant plus attractifs les emplois agricoles. Les indicateurs de ce module portent donc principalement sur l'emploi agricole, la démographie, les installations agricoles.

En lien avec ces thématiques, des rapports et des indicateurs sont développés afin d'aider le réseau des MSA à établir des diagnostics territoriaux.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La MSA a poursuivi ses travaux économétriques sur l'évaluation du manque à gagner résultant de l'évasion sociale au régime agricole. Le partenariat noué avec 3 enseignants chercheurs du laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans (LEO) et de l'Université Paris Dauphine a permis la consolidation de la méthode développée depuis 2019. Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation à la journée de méthodologie statistique organisée par l'Insee en mars 2022 et d'une présentation en séance plénière de l'« observatoire du travail dissimulé » du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale en novembre 2022. Sur la fin d'année, la collaboration porte plus spécifiquement sur l'évaluation du manque à gagner appliquée au champ du travail dissimulé avec des approches non paramétriques de type « score de propension » (Propensity Score Matching ou PSM) ou « apprentissage semi-supervisé » (semi-supervised learning).

La MSA consolide par ailleurs ses projets en science de la donnée menés dans l'environnement *Big data* de la MSA sur :

- Amélioration de la connaissance des comportements des employeurs de main-d'œuvre en matière de déclaration et de fraude ;
- Évaluation statistique des risques de non-recours et d'indus relatifs aux prestations de la branche famille du régime agricole ;
- Évaluation des risques et détection précoce de la désinsertion professionnelle.

Les travaux de micro simulation sur les pensions agricoles progressent :

- Le module relatif aux effectifs (actifs et retraités) est finalisé, ainsi que le dictionnaire des variables et la documentation méthodologique.
- La modélisation des flux de retraités a été réalisée et de premières prévisions de ces flux ont pu être produites. Un premier module financier relatif à la retraite forfaitaire a également été réalisé.

Il reste à développer et tester les modules financiers, simuler l'impact sur les pensions servies et les bénéficiaires des différents paramètres envisagés pour la réforme de la retraite, proposer les notes d'analyse et les synthèses associées retraçant la méthodologie et les résultats obtenus selon les scénarii.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonages

RAS

1.5 Création ou rénovation d'outils de diffusion et de produits de diffusion

La MSA poursuit l'enrichissement de son offre de données au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) :

L'historique des bénéficiaires de retraites agricoles couvrant la période 2002-2019 sera mis à disposition des chercheurs avant la fin de l'année 2022. Des travaux d'automatisation du processus d'adaptation des fichiers avant transmission ont été réalisés au cours de cette année.

L'historique des bases de données des entrées et sorties des chefs d'exploitation et d'entreprise est également versé au CASD en complément de l'historique des bases de données des chefs. Outre les données descriptives de ces chefs, les bases incluent la situation d'origine des entrants (cotisants solidaires, salariés) et la situation nouvelle des sortants (décédés, retraités, cotisants solidaires, salariés), si celles-ci relèvent du régime agricole.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les inégalités des pensions chez les retraités du régime des non-salariés agricoles au 31 décembre 2018	https://statistiques.msa.fr/publication/les-inegalites-de-pensions-chez-les-retraites-du-regime-des-non-salaries-agricoles-au-31-decembre-2018-etude/		
La Cartographie Des Pathologies Au Régime Agricole En 2020	https://statistiques.msa.fr/publication/la-cartographie-des-pathologies-au-regime-agricole-en-2020-synthese/		
La Mortalité Par Suicide Au Régime Agricole Dans Le Système National Des Données De Santé (SNDS)	https://statistiques.msa.fr/publication/la-mortalite-par-suicide-au-regime-agricole-dans-le-systeme-national-des-donnees-de-sante-snds-etude/		
Les Assurés Du Régime Agricole Particulièrement Touchés Par Certaines Maladies Cardioneuovasculaires – Etude	https://statistiques.msa.fr/publication/les-assures-du-regime-agricole-particulierement-touchees-par-certaines-maladies-cardioneuovasculaires-etude/		
La Consommation De Psychotropes Au Régime Agricole En 2017 – Etude	https://statistiques.msa.fr/publication/la-consommation-de-psychotropes-au-regime-agricole-en-2017-etude/		
Profil Bucco-Dentaire Des Enfants De 3 Ans Du Régime Agricole – Etude	https://statistiques.msa.fr/publication/profil-bucco-dentaire-des-enfants-de-3-ans-du-regime-agricole-etude/		
Recours aux modes d'accueil des enfants moins de 6 ans en 2018 au régime agricole – Synthèse	https://statistiques.msa.fr/publication/recours-aux-modes-daccueil-des-enfants-moins-de-6-ans-en-2018-au-regime-agricole-synthese/		
Bilan 2020 : l'emploi des salariés agricoles affecté par la pandémie – Synthèse	https://statistiques.msa.fr/publication/bilan-2020-lemploi-des-salaries-agricoles-affecte-par-la-pandemie-synthese/		
Les Programmes De Retour À Domicile (Prado) Au Régime Agricole En 2019	https://statistiques.msa.fr/publication/les-programmes-de-retour-a-domicile-prado-au-regime-agricole-en-2019/		

CNAV – CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR)

0. Éléments de contexte en 2022

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. Ils impliquent des évolutions du système d'information et de la production statistiques. Ainsi, la DSPR investit fortement pour tenir compte de l'élargissement du champ du régime général qui intègre les assurés indépendants à compter du 1^{er} janvier 2020.

La crise sanitaire a conduit à mener de nouveaux travaux statistiques, pour évaluer son impact sur les décès ou les dépenses de retraite, ou pour apporter un appui à la gestion (déficit d'entrées de dossiers...). Une enquête spécifique « CONfinement - SOLidarités - SOLitude » ([CONSOL2](#)) a été menée en 2021 pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général et son exploitation s'est prolongée en 2022.

Le projet de recherche [Elvis](#) (Étude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche a débuté en février 2021. Il articule exploitations de données quantitatives (bases de la statistique publique et données de gestion de la Cnav) et entretiens qualitatifs auprès de retraités du régime général pour étudier les inégalités, leur formation et les ressources pour y faire face dans une approche multidimensionnelle.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon interrégime de cotisants (6^e édition de l'EIC, collecté en 2023 sur les données jusqu'à fin 2021) et l'échantillon interrégime de retraités (EIR, collecté en 2021 sur 2020), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012, 2016, 2018)... La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie, et permettant d'enrichir de ces informations les enquêtes ménages de la Statistique publique. La Cnav alimente la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...). Toutes ces sources évoluent progressivement pour inclure les indépendants.

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise tout ou partie de la base de sondage et de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases mises à disposition des chercheurs.

La Cnav continue à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié www.statistiques-recherches.cnav.fr ouvert mi-2013. Ce site accueille désormais depuis fin 2016 une offre en datavisualisation, et une offre complémentaire en open data a été mise à disposition en 2017. Une refonte du site a été lancée en 2022. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continuent à être enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'État et la Cnav. La COG 2018-2022 prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le datamining (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches big data. Notamment, les travaux sur le non-recours s'intensifient progressivement.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Exploitations d'enquêtes réalisées avant 2022

L'enquête **Motivations de départ à la retraite** a déjà donné lieu à plusieurs vagues (2010, 2012, 2014, 2017, 2020), réalisées en collaboration entre la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la Sécurité sociale (DSS) et des régimes de retraites dont la Cnav. La vague 2020, portant sur des départs à la retraite entre mi-2019 et mi-2020 a continué à être exploitée en 2022.

De même, en 2022, la Cnav a continué à exploiter **l'enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2018**, enquête qu'elle a contribué à enrichir avec ses données administratives.

Une enquête spécifique « **CONfinement - SOLidarités - SOLitude** » (**CONSOL2**) avait été lancée en 2021 pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général. Elle visait notamment à fournir des analyses géographiques et articule approche multimode sur des zones géographiques spécifiques, et enquête mail (avec plus de 200 000 répondants). Elle a continué à être exploitée en 2022.

Réalisations d'enquêtes ponctuelles ou nouvelles par la Cnav en 2022

Dans le cadre du projet de recherche **Elvis** (Étude Longitudinale sur le Vieillessement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, des entretiens qualitatifs ont été menés en 2022 et sont en cours d'exploitation. Les exploitations de données quantitatives (bases de la statistique publique et données de gestion de la Cnav) sont également en cours pour étudier les inégalités intra et intergénération dans de multiples domaines (patrimoine immobilier, pauvreté en conditions de vie, trajectoires de carrière, technologies de l'information...).

Une première enquête expérimentale d'**évaluation de la fraude aux prestations retraites** a été lancée en 2021, et a été étendue à partir de 2022. Elle sera désormais annuelle.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Mortalité, impact sur les dépenses de retraite tous régimes

Le modèle de microsimulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles). Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Le modèle, qui porte sur les parcours et droits à retraite, a été considérablement rénové et étendu, tant sur la modélisation des carrières que des droits. Il produit depuis 2019 des analyses sur le champ tous régimes et continue à être développé en continu. En 2022, des publications ont décrit la mortalité des retraités du régime

général en 2021, et estimé la surmortalité tous régimes 2020-2021 et son impact sur les dépenses de retraite.

Évolutions liées à l'inclusion des indépendants au régime général

La Cnav a continué à gérer en 2022 les évolutions nécessaires de son système d'information statistique, de ses statistiques en open data et de ses publications suite à l'extension du champ du régime général aux indépendants à compter du 1^{er} janvier 2020. En 2022, la Cnav a construit une nouvelle version de la base SNSP sur les retraités (à fin 2021), à partir de fichiers sur les retraités salariés et sur les retraités auparavant géré par la Sécurité sociale des indépendants, dans l'objectif d'élargir progressivement son observation statistique à l'ensemble du périmètre du régime. Cette nouvelle base SNSP TSTI a été optimisée et complétée par rapport à la première base SNSP TI sur les retraités à fin 2020.

Des travaux conséquents ont également été menés pour décrire le **cumul emploi-retraite sur le champ global du régime général**. Cela a permis de fournir pour la première fois en 2022 des statistiques consolidées sur les salariés et les indépendants pour les Rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS) (<https://evaluation.securite-sociale.fr/home/retraite/1-17-1-beneficiaires-du-cumul-em.html>).

En 2022, la Cnav a continué à faire évoluer les données qu'elle fournit à la Drees pour tenir compte de l'inclusion des indépendants. Les tableaux fournis en réponse à l'**enquête annuelle auprès des caisses de retraites (EACR) de la Drees**, alimentée jusqu'en 2020 séparément sur les retraités salariés et indépendants, ont continué à évoluer pour fournir des données sur le champ complet. Il en est de même pour l'**enquête de la Drees auprès des caisses versant des allocations du minimum vieillesse**, qui a été alimentée pour la première fois globalement sur l'ensemble du champ du régime général par la Cnav en 2022 (données 2021).

En 2022, la Cnav a commencé à préparer avec la Drees les travaux pour l'**Échantillon Interrégimes de Cotisants 2021**, pour les anciens salariés et pour la première fois pour les anciens indépendants.

Autres refontes de productions statistiques à partir de données administratives

En 2022, la Cnav a complètement refondu les travaux statistiques permettant de produire des effectifs et des montants de pension moyens par pays de résidence pour le **Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss)**. Ces données seront utilisées pour alimenter le rapport annuel du Cleiss.

Travaux statistiques sur le non-recours

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav mène depuis 2019 une opération autour du **non-recours à l'Aspa**, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de datamining sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Échanges Interrégimes de retraites (EIRR) qui a permis de recueillir des éléments sur leurs motifs de non-recours (cf. avis de moyen terme n°2 de la commission Services publics et services au public : mesurer le non-recours aux droits sociaux). En 2022, ces travaux ont mobilisé en complément les données du Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) pour affiner la population des non-recourants (en excluant certains bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés - AAH). Une publication a été réalisée sur les sociabilités pendant la crise de non-recourants à l'Aspa (à partir d'une enquête qualitative menée en 2021 auprès de non-recourants).

Des travaux d'estimation du **non-recours aux droits propres** ont été menés et publiés dans le numéro de *Retraite et société* consacré au non-recours paru début 2022. Ils ont été poursuivis afin d'estimer des taux de non-recours aux droits propres par génération au régime général salarié, qui ont été publiés dans le Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS) suite à sa refonte en 2022. Des actions expérimentales de lutte contre le non-recours au droit propre ont été menées sur 2021-2022, auprès de retraités de la Sncf en non-recours aux droits propres au régime général, ainsi qu'en lien avec l'Union Retraite pour les assurés de la génération 1945. Les actions menées auprès des retraités de la Sncf de tous âges confirment que l'absence d'information est la principale cause de non-recours, dans la mesure où près de la moitié des assurés contactés décident une fois informés sur la valeur de leur droit potentiel au régime général de le faire valoir. Des travaux sur le non-recours aux pensions de réversion ont été lancés.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les données statistiques de référence sur les retraités du régime général sont progressivement mises à disposition sur le champ global incluant les indépendants. C'est le cas depuis 2021 des chiffres clés ou de l'édition de l'abrégé statistique à partir de l'édition portant sur 2020 publiée mi-2021. Fin février 2022 ont été mises à disposition pour la première fois les **séries labellisées sur les nouveaux retraités** matérialisant la rupture de série liée au rapprochement avec les indépendants (par la mise à disposition d'un double point 2019). En lien avec la refonte des bases, les traitements pour les séries labellisées ont été revus et présentés à l'Autorité de la Statistique Publique en novembre 2022 lors de la revoyure prévue pour la re-labellisation.

Une **refonte complète du recueil statistique** a également été lancée : l'édition portant sur 2021 publiée fin 2022 inclut désormais les indépendants (en matérialisant la rupture de série). Plus largement, l'ouvrage a été entièrement refondu. Les nouveaux retraités sont désormais ceux dont la retraite a pris effet dans l'année, quelle que soit la date à laquelle le dossier a été traité en gestion. Les choix méthodologiques retenus correspondent à ceux utilisés pour les séries de la Cnav labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. Le recueil refondu valorise ces séries labellisées, et fournit des données complémentaires cohérentes, développant ainsi l'offre statistique en open data. L'objectif de la refonte était également de rendre le recueil plus accessible. Il s'articule autour de tableaux synthétiques et de graphiques commentés, dont toutes les données sont téléchargeables.

Une **refonte du site internet statistiques et recherche de la Cnav** a été lancée en 2022 et aboutira en 2023.

La Cnav a également actualisé ses travaux pour mesurer les temps d'accès à ses lieux d'accueils par ses assurés (cf. avis de moyen terme n°9 de la Commission territoire du Cnis « mesurer l'accès aux équipements et aux services »), en tenant compte de l'inclusion des indépendants.

Dans le cadre de la **refonte des indicateurs du Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS)** retraite lancée par la Direction de la Sécurité sociale, la Cnav a adapté et enrichi les indicateurs et analyses fournis (notamment sur le cumul emploi-retraite et le non-recours).

2. Principales publications de l'année 2022

Les publications et travaux statistiques de la Cnav sont tous disponibles sur <https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/>. Les publications statistiques ci-dessous sont celles qui sont le plus en lien avec les avis de moyen terme du Cnis.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
Non-recours (droits propres, Aspa).	Retraite et société n°87 (paru début 2022) https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/retraite-et-societe-n-87-non-recours-des-personnes-agees-aux-droits-et-aux-services.html	n°2. inégalités	Services aux publics – Avis n°2 non-recours
Non-recours au droit propre au régime général	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/principaux-chiffres-sur-le-non-recours-aux-droits-propres.html	n°2. inégalités	Services aux publics – Avis n°2 non-recours
Taux de non-recours aux droits propres au régime général par génération (première publication, dans le rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale)	https://evaluation.securite-sociale.fr/home/retraite/211-viser-lequilibre-financier-2.html	n°2. inégalités	Services aux publics – Avis n°2 non-recours
Départ à la retraite avec la durée d'assurance à partir de l'âge légal : analyse selon le niveau de diplôme (enquête Motivations de départ à la retraite)	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/motivations-de-depart-a-la-retraite-analyse-selon-le-niveau-de-diplome.html	n°2. inégalités	
Bénéficiaires du minimum vieillesse : les enseignements de l'enquête auprès des Bénéficiaires de minima sociaux (2018)	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/etudes-economiques/dispositifs-retraite/enseignements-enquete-BMS-2018-2022-007.pdf	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Les besoins d'aide des retraités pendant la première année de la crise sanitaire du Covid-19 (enquête Consol2)	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/cadrage-n-45-decembre-2021.html	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Besoins d'aide et de soutien des retraités durant la crise du Covid-19 (enquête Consol2)	https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2022-2-page-97.htm	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Les sociabilités des retraités très modestes à l'heure de la pandémie	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/cadrage-n-46-mai-2022.html	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Décès et mortalité des retraités (salariés et indépendants) en 2021	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/decès-et-mortalité-des-retraités-du-régime-général-en-2021.html	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Impact de la surmortalité des retraités en 2020 et 2021 sur les dépenses de retraite en France	https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/cadrage-n-47-octobre-2022.html	n°2. inégalités	Démographie – Avis n°2 vieillissement
Cumul emploi retraite au régime général (y c. indépendants, première publication, dans le rapport d'évaluation des politiques	https://evaluation.securite-sociale.fr/home/retraite/1-17-1-beneficiaires-du-cumul-em.html		Emploi Avis n°1. Trajectoires des

de sécurité sociale)			indépendant s
Recueil statistique (1 ^{ère} édition après refonte complète)	https://www.statistiques-recherches.cnv.fr/images/publications/recueil-statistiques/recueil-stat-2021/recueil-2021-edition-2022.pdf		Service Public et services aux publics Avis n°3 – continuité des statistiques retraite

DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

0. Éléments de contexte en 2022

Le programme de travail en 2022 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, était organisé autour de quatre grandes thématiques, les élèves, les personnels, les établissements et les territoires avec, encore cette année, le suivi des conséquences de la crise sanitaire.

En effet, en 2022 la Depp a poursuivi sa mobilisation de 2020 pour apporter un éclairage sur la crise sanitaire et ses conséquences. Elle a ainsi publié de nouveaux résultats de son enquête menée auprès des acteurs concernés sur la période de fermeture des établissements scolaires et continué à mesurer les effets du confinement sur les compétences des élèves et sur l'insertion des jeunes sortant du système éducatif. Elle a aussi étudié les effets sur les migrations résidentielles des élèves entre deux rentrées scolaires.

Cet investissement ne s'est pas fait au détriment des opérations statistiques prévues pour 2022 puisque la Depp a pu réaliser, grâce à une mobilisation très forte de tous ses agents, tout son programme de travail, publier et mettre en ligne des données et engager de nouveaux projets.

Ce programme s'inscrit, comme les précédents, dans le cadre de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble).

En 2022, la Depp a poursuivi la montée en charge de la construction d'un système d'information statistique sur l'ensemble des élèves et apprentis permettant d'analyser leurs parcours scolaires où qu'ils soient scolarisés mais aussi permettant de connaître leurs compétences et leur insertion via le dispositif InserJeunes, travail mené avec la Dares. Elle a exploité une enquête de climat scolaire et de victimation des élèves pour la première fois dans le premier degré et la nouvelle édition de celle du collègue.

Du côté des personnels elle a conduit et exploité sa première enquête autour d'un baromètre des personnels en établissements scolaires et sa première enquête de climat scolaire et victimation auprès des personnels du 1^{er} degré. Elle a poursuivi l'exploitation des enquêtes sur les pratiques des enseignants et publié les résultats d'une enquête sur le temps de travail des enseignants. Enfin elle a lancé une nouvelle publication statistique sur les personnels qui se veut un panorama de tout ce dont elle dispose sur eux.

Du côté des établissements, la Depp a poursuivi son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions des établissements avec, au-delà des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat existant depuis 1993, les indicateurs d'InserJeunes, un travail de construction d'indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC). La Depp accompagne la diffusion chaque année par une conférence de presse pour présenter la méthodologie et le sens de ces indicateurs. Elle a aussi publié des indices de mixité sociale entre collèges.

Enfin, du côté des territoires, la Depp a mis à disposition en ligne un outil de cartographie interactive qui permet la visualisation et le téléchargement d'indicateurs sur l'éducation à différentes mailles (Géo Education).

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp a poursuivi son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des répertoires et nomenclatures, utilisés dans les systèmes

d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage en matière d'éducation, d'évaluation de politiques publiques, ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA). La Depp a poursuivi sa collaboration, très forte, avec le conseil d'évaluation de l'école (CEE), sur différentes thématiques liées à l'évaluation. L'investissement dans les activités européennes et internationales a été important, en particulier avec le suivi des nouveaux objectifs européens, de l'objectif de développement durable 4 et dans le cadre de la présidence française où le sujet de l'éducation a été très présent.

Enfin l'une des priorités de la Depp est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité. Cette activité a été soutenue en 2022 avec de très nombreuses publications et une amélioration des données et documents mis en ligne sur le site. La Depp a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec les chercheurs avec la création d'une chaire éducation et mobilités sociales et s'est engagée dans le projet Equipex « Innovations, Données et Expérimentations en Education » (IDEE).

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Bien-être et phénomènes de victimation en milieu scolaire

La Depp a mené au printemps 2022 deux enquêtes pour rendre compte du **climat scolaire et des phénomènes de victimation en milieu scolaire**, l'une auprès des collégiens et l'autre, pour la première fois, auprès des enseignants et directeurs d'école du premier degré. Ces enquêtes permettent de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes.

Ces enquêtes sont menées régulièrement auprès des élèves depuis 2011, en alternance auprès de collégiens et lycéens. Elles ont concerné les personnels de l'Education nationale (second degré) pour la première fois en 2019 et les élèves de CM1-CM2 au printemps 2021.

À l'instar des précédentes enquêtes, la Depp a obtenu pour les deux enquêtes menées en 2022 le label d'intérêt général et de qualité statistique du CNIS.

AVG 2. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9.

La Depp a mené en 2022 une nouvelle enquête sur le **bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale**. Cette enquête, conçue avec l'appui de chercheurs, aborde toutes les dimensions de la qualité de vie au travail et s'adresse à un très large champ de personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires : enseignants, personnels de direction, administratifs, de vie scolaire, médico-sociaux. Menée pour la première fois au printemps 2022, elle sera reconduite au printemps 2023 puis à intervalles réguliers (tous les 2 ans) pour assurer un suivi dans le temps. Le questionnaire de l'enquête comprend des questions « standard » qui permettent des comparaisons avec d'autres professions.

AVG 2, EQRT 4, SERPU 5, SERPU 9.

La DEPP a mené au T2 2022 la collecte de la première **enquête familles** du nouveau panel d'élèves échantillonné parmi les élèves entrant en petite section de maternelle à la rentrée scolaire 2021.

Cette enquête a pour but de décrire l'entrée à l'école et le ressenti des parents et des élèves vis-à-vis de l'institution scolaire et, plus largement, les conditions de vie et les modes de garde antérieurs des enfants.

Au cours des années à venir, les trajectoires scolaires des élèves seront suivies dans le cadre du panel, à l'image des panels de la Depp déjà existants.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4.

Évaluations des compétences des élèves

La Depp a mené l'enquête CEDRE langues vivantes étrangères en fin d'école et de collège. Elle a aussi évalué les compétences du Socle en fin de troisième.

À la rentrée scolaire 2022, la Depp a renouvelé ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6^{ème}, seconde et première année de CAP. Ces évaluations exhaustives visent à fournir aux enseignants des outils en évaluant les acquis des élèves qu'ils accueillent avec des références nationales et à doter les « pilotes de proximité » (recteurs, DASEN, IEN, chefs d'établissements) d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les profils des élèves accueillis dans les établissements pour contribuer au pilotage pédagogique. Toutes les évaluations de la Depp sont désormais en numérique sauf pour les évaluations exhaustives de CP et CE1. Elles permettent aussi de rendre compte des conséquences de la crise sanitaire qui ont assez perturbé le fonctionnement des écoles pendant l'année scolaire 2021-2022.

Par ailleurs la Depp a poursuivi son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité.

En 2022, la DEPP a notamment publié les résultats des évaluations CEDRE maîtrise de la langue en fin d'école ainsi que l'enquête CEDRE sur les compétences langagières et la littératie en fin de collège ainsi que les résultats des évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6^{ème} et seconde de la rentrée 2021. Elle a aussi publié une note sur le sentiment de confiance des élèves du second degré.

AVG 2, AVG 5, AVG 8, DQS 3, EQRT 4, SERPU 4, TRT 1, TRT2.

Orientation et projets d'étude et d'insertion professionnelle des jeunes à long terme

En 2022, la Depp a préparé une enquête sur l'orientation et les projets d'étude et d'insertion professionnelle des jeunes à long terme.

Depuis 2011, la Depp suit une cohorte d'environ 15 200 élèves, entrés en cours préparatoire cette année-là et qu'elle a échantillonné aléatoirement dans l'ensemble des inscriptions en CP. Depuis leur entrée dans ce panel, cette cohorte d'élève est suivie chaque année par la Depp : la situation scolaire et administrative des élèves est remontée après chaque rentrée dans les inscriptions des écoles et établissements tandis que les élèves eux-mêmes ont fait l'objet d'évaluations ponctuelles de leurs compétences en français et en mathématiques mais aussi de leur bien-être ou de leur confiance en eux. Enfin, les familles de ces élèves ont été interrogées environ tous les quatre ans sur leurs conditions de vie, l'implication et les aspirations parentales quant à la scolarité des enfants, ou encore le vécu de la crise sanitaire.

En 2023, la plupart des élèves de ce panel auront atteint la classe de terminale ou équivalent et la Depp a décidé, pour la première fois pour ce panel, d'interroger directement les jeunes sur leurs choix d'orientation et leurs perceptions quant à leur parcours d'études après le collège, sur leurs choix de poursuite d'étude et leur projet professionnel à long terme ainsi que, plus largement, sur leurs pratiques culturelles et sportives et leurs conditions de vie. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête portera également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup. Plus généralement, les jeunes seront interrogés sur les canaux d'information mobilisés tout au long de leur parcours pour formuler leur projet d'orientation.

L'enquête, qui a fait l'objet d'un pilote auprès de 2 000 élèves au printemps 2022, sera sur le terrain entre la mi-mars et le début du mois de juin 2023 afin de s'inscrire entre les épreuves des enseignements de spécialité et l'ouverture des premières affectations sous Parcoursup.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4.

Pratiques et conditions d'exercice des enseignants

La Depp a exploité de façon approfondie les données de l'enquête nationale Praesco Mathématiques (enquête sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus, administrée en 2019) pour le niveau CM2, publiant sur le sujet un document de travail. Les données de l'enquête Praesco Français, collectées en 2021 auprès de professeurs des écoles de CM2 et d'enseignants de collège exerçant en classe de 3^e, ont fait l'objet d'exploitations en 2022 et donneront lieu à des publications en 2023.

La Depp a également déployé, au printemps 2022, la seconde édition de l'enquête Epode (enquête périodique sur l'enseignement) visant à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles des enseignants (transversales aux disciplines enseignées) en classe élémentaire et au collège et à documenter leur évolution dans le temps. Pour mémoire, cette édition devait se tenir en 2021 mais a dû être reprogrammée du fait de l'évolution de la crise sanitaire cette même année. Dans le cadre du Panel 2021, la Depp a collecté, au printemps 2022, des données auprès des enseignants de petite section des élèves du panel et des directions d'école. Ces dernières sont actuellement en cours d'exploitation. Elle prépare également le matériel d'enquête qui sera testé lors d'une expérimentation en 2023 et qui vise à documenter les dispositifs pédagogiques auxquels sont exposés les élèves du panel en grande section de maternelle.

La Depp a présenté ces travaux à différents acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

AVG 3. AVG 8. DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 9.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

La Depp a poursuivi son investissement pour publier des **indicateurs rendant compte des actions des établissements** en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

La DEPP a mené des travaux méthodologiques sur les IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, qui viendront également rendre compte des performances des collèges en matière de résultats au diplôme national du brevet (DNB) et d'accompagnement jusqu'au DNB des élèves scolarisés, en tenant compte du profil social et du niveau scolaire de ces derniers à l'entrée au collège.

Avec les indicateurs d'InserJeunes, la Depp publie ainsi de nombreux indicateurs de valeur ajoutée sur les établissements. La Depp accompagne leur diffusion chaque année par une conférence de presse pour présenter la méthodologie et le sens de ces indicateurs.

AVG 5. AVG 8. DQS 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2.

La Depp a débuté en 2022 des **travaux d'enrichissement du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001**. Ce panel de la Depp sera dans un premier temps enrichi avec les données individuelles de résultats aux examens (DNB, BAC), puis dans un second temps par les données individuelles d'inscription et de résultat dans l'enseignement supérieur. Les données nécessaires ont déjà été récupérées par la DEPP auprès du SIES. Des contacts ont été pris avec Pôle emploi et la Dares pour récupérer les données permettant de compléter la photo sur l'insertion de nos panélistes.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4.

En 2022, grâce aux investissements des années précédentes pour créer un **panel de qualité des personnels de l'Education nationale** à partir des données des systèmes de gestion, de nouveaux travaux ont pu être réalisés via l'enrichissement de ces données par des appariements avec d'autres sources. Ainsi une étude sur le temps de travail des enseignants mobilisant l'appariement entre l'enquête FPE (fonction publique d'Etat) de l'Insee et ce panel a été publiée. Cette étude met en regard le temps de travail des enseignants une semaine habituelle ou pendant les vacances issu de FPE selon différentes caractéristiques de l'enseignant comme son degré d'affectation (premier ou second degré), son corps, ses missions, le type d'établissement dans lequel il travaille. Un appariement a également été réalisé en 2022 entre le panel des personnels et les bases des concours enseignants du premier degré pour éclairer l'origine des nouveaux enseignants du premier degré. Un appariement analogue avait été réalisé pour les enseignants du second degré en 2021.

AVG 2. AVG 7. AVG 8. DQS 7. SERPU 5.

En 2022, le dispositif **InserJeunes** porté par la Depp et la Dares est monté en charge. Ce dispositif est construit par rapprochement de bases de données administratives exhaustives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative). Il permet notamment de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements dès lors que les effectifs concernés sont suffisants, offrant un nouveau service aux jeunes et à leurs familles dans les procédures d'orientation, et permettant un pilotage plus précis des établissements. Les résultats ont été rendus publics via la mise en ligne d'un site internet ouvert au public <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>. Des Notes d'information accompagnent la publication des données, apportant un regard conjoncturel et structurel sur l'insertion professionnelle des sortants de la voie professionnelle. Pour la première fois, les taux d'insertion à 18 et 24 mois des élèves sortant du système éducatif en 2019 au niveau des établissements ont été publiés. Début 2022, les taux à 6 et 12 mois ont été publiés sur une nouvelle cohorte de sortants. L'étude sur 24 mois de la cohorte des jeunes sortant du système éducatif en 2019 a permis une analyse fine de leur insertion professionnelle et des effets de la crise sur celle-ci.

Par ailleurs, un comité utilisateurs composé de certains chefs d'établissements, services statistiques en académie, acteurs de la formation professionnelle et de l'orientation en rectorats, ainsi que des représentants de la Direction générale de l'enseignement scolaire s'est réuni pour la première fois en juin 2022.

Enfin, l'outil d'appariement utilisé par InserJeunes a été mis en ligne en open source afin de permettre une généralisation de son utilisation à d'autres jeux de données.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. EQRT 4. EQRT 6. EDD 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

En 2022, la Depp a poursuivi son investissement dans l'**analyse territoriale** de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets. Le zonage en aires d'éducation a fait l'objet d'une publication sous la forme d'un Document de travail, et d'un poster mis en ligne sur le site education.gouv.fr. Ce zonage permet de représenter et d'analyser les disparités territoriales en matière d'éducation à l'aide d'une maille nouvelle, adaptée à l'analyse et au pilotage du système éducatif. Sa méthodologie de construction a également fait l'objet d'une communication à l'occasion des Journées de Méthodologie Statistique. La Depp et les services statistiques académiques ont débuté les travaux de valorisation du zonage. Les premières exploitations illustrent l'apport du zonage en matière de description du contexte socioéconomique, d'analyse des mobilités résidentielles et scolaires.

AVG 2. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. SERPU 4. TRT 1. TRT 2. TRT 3. TRT 7. TRT 9.

La Depp a assuré une **participation** active et grandissante de la France **dans les instances européennes et internationales** de définition et de développement de statistiques et d'études sur l'éducation : réseau de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont elle abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne ; groupe de coopération technique sur l'Objectif de développement durable n°4 de l'Unesco. En tant que SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). En lien avec son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : différents comités de la Commission européenne et d'Eurostat en particulier, comités de l'OCDE, de l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), de l'Unesco. Actuellement le président de l'IEA est d'ailleurs l'adjoint au sous-directeur des évaluations et de la performance scolaire de la DEPP. La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les réalisant en France, en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS...) et en contribuant à leur bonne utilisation. En 2022, la Depp a ainsi assuré la passation des évaluations PISA, avec les mathématiques comme discipline majeure, et ICCS, nouvelle étude sur les compétences civiques et citoyenne des élèves de quatrième. Elle a aussi apporté son expertise dans le cadre des activités ministérielles menées sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Elle a piloté la participation française dans plusieurs rapports d'Eurydice et organisé des événements publics en lien avec ces travaux européens ou encore avec ceux réalisés dans le cadre du partenariat international sur l'évaluation numérique des acquis (« FLIP + ») qu'elle a cofondé.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 6. AVG 8. DQS 3. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5.

La Depp a poursuivi son **évaluation de l'impact du numérique** (dispositif Depp ELAINE – Évaluation Longitudinale des Activités liées au Numérique Éducatif) dans le cadre de la convention du 29 décembre 2015 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au PIA (action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » (INEE)), où la Depp est chargée de l'évaluation du volet 3 « Équipements et ressources associées » de cette action.

Elle a ainsi produit un nouveau document de travail, à partir de nouvelles données collectées jusqu'à la fin du cycle 4, à destination des acteurs du système éducatif portant sur l'impact du numérique sur les apprentissages des élèves grâce à l'évaluation d'une politique d'équipement à grande échelle. L'étude dans le premier degré a connu en 2022 son deuxième temps de mesure

après d'un échantillon d'élèves, professeurs des écoles et cadres éducatifs (directeurs d'école et inspecteurs de l'éducation nationale).

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. DQS 8. EQRT 4. SERPU 5. TRT1. TRT9. TRT 10.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2022, la Depp a poursuivi l'extension du **répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis** (RNIE). Les travaux menés en 2021 ont permis en 2022 d'élargir l'attribution de l'identifiant national élève (INE) à tous les enfants soumis à l'obligation scolaire (3-16 ans), qu'ils soient scolarisés dans un établissement d'enseignement privé hors contrat ou instruits en famille. La réflexion sur les champs non encore couverts ou partiellement couverts tels que le CNED s'est également poursuivie en 2022.

AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

La Depp a également engagé un travail de modernisation du dispositif national réalisant l'attribution du identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants. La première phase de ce travail consistant à analyser le dispositif existant, avant de proposer des scénarios d'amélioration (des processus existants, de l'appariement des données ...) et à mener des expérimentations.

AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

En 2022, comme pour les deux années précédentes, le prototype du **répertoire statistique des établissements scolaires** a été mis à disposition en interne à la Depp. Ce répertoire est principalement alimenté par le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese), mais également par des informations concernant les élèves accueillis dans ces établissements. Ce répertoire statistique a permis en 2021 et 2022 de participer à l'amélioration de la qualité de Ramsese.

AVG 5. AVG 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

Le travail d'évaluation de l'existant et de redéfinition des exigences attendues pour le système de gestion de nomenclatures a été reporté d'un an et débutera début 2023. Ce travail doit permettre de construire un scénario d'évolution de refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN), celle-ci permettant d'assurer un langage commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. La mise à jour de son contenu s'appuie sur un réseau de gestionnaire et s'enrichit à l'occasion de modifications réglementaires. Les nomenclatures sont ainsi diffusées à l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère.

AVG 5. AVG 8. TRT 3.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2022, la Depp a mis à disposition en ligne un **outil de cartographie interactive**. Cet outil nommé Géo-éducation permet la visualisation et le téléchargement d'indicateurs sur l'éducation à différentes mailles géographiques. Ces indicateurs selon leur pertinence et leur disponibilité sont

consultables au niveau des zonages administratifs, des zonages d'études de l'Insee ou encore des zonages de l'éducation (aires d'éducation par exemple). Cet outil propose également le chargement d'un jeu de données par l'utilisateur pour le représenter dans Géo-éducation. Enfin des portraits de territoires présentent les principaux chiffres de l'éducation sous forme de graphiques et chiffres-clés.

AVG 2. AVG 5. AVG 8. TRT 1. TRT 2.

La Depp a publié pour la première fois son **panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire**. Cet nouvel ouvrage vise à nourrir la réflexion des acteurs du système éducatif en présentant les effectifs des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat, les effectifs des personnels non enseignants du secteur public, les missions et lieux d'exercice, les carrières des agents fonctionnaires de l'enseignement scolaire public, les concours de recrutement, rémunérations, la formation continue, les congés pour raison de santé, départs à la retraite et départs volontaires. Ce panorama recense également les différents travaux réalisés par la Depp au cours de l'année 2021-2022 sur la thématique des personnels. Jusqu'à présent, la Depp coordonnait le Bilan social national des personnels de l'enseignement scolaire, produit qui regroupait ses propres contributions, et celles des directions métier du ministère. Ce nouveau produit permet ainsi de différencier les éléments produits par la Depp de ceux émanant des autres directions du ministère.

AVG 8. DQS 7. SERPU 5.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Sans

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les grands indicateurs de l'éducation			
Filles et garçons sur le chemin de l'égalité. De l'école à l'enseignement supérieur – Edition 2022	https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2022-340445	AVG 2 AVG 8	SERPU 4 DGS 3 DQS 7
Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2022	https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2022-326939	AVG 2 AVG 8	SERPU 4 DQS 1 EQRT 4
L'éducation nationale en chiffres 2022	https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-edition-2022-342412	AVG 2 AVG 8	SERPU 4

L'état de l'École 2022, n° 32	https://www.education.gouv.fr/media/118457/download	AVG 2 AVG 6 AVG 8	SERPU 4 SERPU 5 DQS 1 EQRT 4
La revue « Éducation & Formations » n°102	https://www.education.gouv.fr/les-territoires-de-l-education-des-approches-nouvelles-des-enjeux-renouveles-education-formationen-323741	AVG 2 AVG 5 AVG 6 AVG 8	SERPU 4 SERPU 5 TRT 1 TRT 2 TRT 7 TRT 9
Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022	https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2021-2022-343054#:~:text=scolaire%202021%2D2022-,Chiffres%20cl%C3%A9s,297%20400%20non%2Denseignants	AVG 8	DQS 7 SERPU 5
Le zonage en aires d'éducation	https://www.education.gouv.fr/media/113954/download	AVG 2 AVG 5 AVG 7	DQS 3 SERPU 4 TRT 1 TRT 2 TRT 7 TRT 9
L'Europe de l'éducation en chiffres, décembre 2022	<i>À paraître en décembre 2022</i>	AVG 1 AVG 2 AVG 3 AVG 8	DQS 3 DQS 8 EQRT 4 SERPU 4 SERPU 5
Les documents de synthèse			
L'éducation prioritaire	<i>Document de synthèse</i> https://www.education.gouv.fr/media/115861/download	AVG 2 AVG 5 AVG 8	DQS 3 DQS 7 EQRT 4 SERPU 4 SERPU 9 TRT 1
Les documents de travail			
Résultat de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, PRAESCO, en classe de CM2 en 2019	<i>Document de travail - série études, n°22.E05, octobre 2022, DEPP</i> https://www.education.gouv.fr/	AVG 2	EQRT 4 SERPU 5

	media/118634/download		
L'impact du numérique sur les apprentissages des élèves : évaluation d'une politique d'équipement à grande échelle	<i>Document de travail - série études</i> , n°22.E04, septembre 2022, DEPP https://www.education.gouv.fr/media/118111/download	AVG 2 AVG 3 AVG 4	SERPU 4 SERPU 5 DQS 8
Crise sanitaire de 2020 et ses suites : que nous apprennent les données de la DEPP ?	<i>Document de travail - série synthèses</i> , n° 2022.S01, juin 2022, DEPP https://www.education.gouv.fr/media/115552/download	AVG 2 AVG 3 AVG 5	DQS 3 DQS 8 EQRT 2 EQRT 3 EQRT 6 SERPU 4 SERPU 5 TRT 9
Les Notes d'information			
Evolution de la mixité sociale des collèves	<i>NI 22.26</i> https://www.education.gouv.fr/media/116317/download	AVG 2 AVG 5	DQS 3 TRT 1
Premiers résultats du baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Education nationale exerçant en établissement scolaire	<i>NI 22.31</i> https://www.education.gouv.fr/media/118499/download	AVG 2	EDRT 4 SERPU 5 SERPU 9
Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2 : 92,4% d'entre eux déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école	<i>NI 22.08</i> https://www.education.gouv.fr/media/112751/download	AVG 2	DQS 3 DQS 7 EQRT 4 SERPU 4 SERPU 9
Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France ? », Note d'information	<i>NI 22.13 – Mai 2022</i> https://www.education.gouv.fr/objectifs-education-et-formation-2030-de-l-ue-ou-en-est-la-france-341264	AVG 2 AVG 6 AVG 8	DQS 3 DQS 8 EQRT 4 SERPU 4
La moitié des enseignants déclarent travailler au moins 43 heures par semaine	<i>NI 22.30</i> https://www.education.gouv.fr/la-moitie-des-enseignants-declare-travailler-au-moins-43-heures-par-semaine-343235	AVG 2 AVG 7 AVG 8	DQS 7 SERPU 5
L'évolution du salaire des enseignants entre 2019 et 2020	<i>NI 22.24</i> https://www.education.gouv.fr/l-evolution-du-salaire-des-enseignants-entre-2019-et-2020-342148	AVG 8	DQS 7 SERPU 5
Les mobilités résidentielles	<i>NI 22.25</i>	AVG 5	TRT 1

des élèves du premier degré, en collège et en seconde à la rentrée 2021	https://www.education.gouv.fr/les-mobilites-residentielles-des-eleves-du-premier-degre-en-college-et-en-seconde-la-rentree-2021-342172		TRT 7
64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2020-2021 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique	<i>NI 22.27</i> https://www.education.gouv.fr/64-564-eleves-allophones-nouvellement-arrives-en-2020-2021-neuf-sur-dix-beneficient-d-un-soutien-342856	AVG 2	DQS 4
Des choix d'enseignements de spécialités entre la première et la terminale générale en 2021 proches de ceux de 2020	<i>NI 22.19</i> https://www.education.gouv.fr/des-choix-d-enseignements-de-specialites-entre-la-premiere-et-la-terminale-generale-en-2021-proches-341917	AVG 2	DQS 7
Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2026	<i>NI 22.11</i> https://www.education.gouv.fr/previsions-d-effectifs-d-eleves-du-premier-degre-la-baisse-des-effectifs-devrait-se-poursuivre-jusqu-340739	AVG5	TRT1 TRT2
Prévisions des effectifs du second degré pour les années 2022 à 2026	<i>NI 22.12</i> https://www.education.gouv.fr/prevision-des-effectifs-du-second-degre-pour-les-annees-2022-2026-340745	AVG5	TRT1 TRT2
Évaluations Repères 2021 de début de CP et de CE1 : les effets négatifs de la crise sanitaire de 2020 surmontés en 2021	<i>NI 22.01</i> https://www.education.gouv.fr/evaluations-reperes-2021-de-debut-de-cp-et-de-ce1-les-effets-negatifs-de-la-crise-sanitaire-de-2020-326869	AVG 2 AVG 5 AVG 8	DSQ 3 EQRT 4 SERPU 4 TRT 2
Évaluations de début de sixième en 2021 : des performances en légère hausse en français et des progrès plus marqués en éducation prioritaire renforcé (REP+) y compris en mathématiques	<i>NI 22.04</i> https://www.education.gouv.fr/evaluations-de-debut-de-sixieme-en-2021-des-performances-en-legere-hausse-en-francais-et-des-progres-327197	AVG 2 AVG 5 AVG 8	DSQ 3 EQRT 4 SERPU 4 TRT 2
Test de positionnement de début de seconde 2021 : des résultats contrastés selon les	<i>NI 22.15</i> https://www.education.gouv.fr/	AVG 2 AVG 5 AVG 8	DSQ 3 EQRT 4 SERPU 4

caractéristiques des élèves et des établissements	test-de-positionnement-de-debut-de-seconde-2021-des-resultats-contrastes-selon-les-caracteristiques-341528		TRT 2
Résultats du test de positionnement en littérature et numération des élèves de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à la rentrée	NI 22.16 https://www.education.gouv.fr/resultats-du-test-de-positionnement-en-litteratie-et-numeratie-des-eleves-de-premiere-annee-de-341531	AVG 2 AVG 5 AVG 8	DSQ 3 EQRT 4 SERPU 4 TRT 2
Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques	NI 22.17 https://www.education.gouv.fr/les-filles-moins-confiantes-que-les-garcons-concernant-l-annee-venir-et-leurs-performances-notamment-341534	AVG 2 AVG 8	DSQ 3 EQRT 4
Maîtrise de la langue en fin d'école : une légère hausse du niveau global des élèves en 2021 Cedre 2003-2009-2015-2021	NI 22.28 https://www.education.gouv.fr/maitrise-de-la-langue-en-fin-d-ecole-une-legere-hausse-du-niveau-global-des-eleves-en-2021-343027	AVG 2 AVG 8	DSQ 3 EQRT 4 SERPU 4
Compétences langagières et littérature en fin de collège : des résultats stables en 2021 Cedre 2015-2021	NI 22.29 https://www.education.gouv.fr/competences-langagieres-et-litteratie-en-fin-de-college-des-resultats-stables-en-2021-343030	AVG 2 AVG 8	DSQ 3 EQRT 4 SERPU 4
L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 - 72 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021	NI 22.21 https://www.education.gouv.fr/l-insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-deux-ans-apres-leur-sortie-d-etudes-en-341926	AVG 5	TRT 1 TRT 2 SERPU 4 EQRT 6 Covid
L'insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 - 56 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021	NI 22.20 https://www.education.gouv.fr/l-insertion-professionnelle-des-lyceens-professionnels-de-niveau-cap-bts-deux-ans-apres-leur-sortie-341923	AVG 5	TRT 1 TRT 2 SERPU 4 EQRT 6 Covid
L'emploi salarié des lycéens professionnels et des apprentis un an après leur sortie du système éducatif en 2020 - Une insertion professionnelle comparable à celle observée avant la crise sanitaire	NI 22.06 https://www.education.gouv.fr/l-emploi-salarie-des-lyceens-professionnels-et-des-apprentis-un-apres-leur-sortie-du-systeme-340544	AVG 5	TRT 1 TRT 2 SERPU 4 EQRT 6 Covid

<p>Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020, 61 % sont en emploi salarié en janvier 2021</p>	<p>NI 21.43 https://www.education.gouv.fr/insertion-professionnelle-des-lyceens-du-niveau-cap-bts-6-mois-apres-leur-sortie-du-systeme-educatif-326551</p>	<p>AVG 5</p>	<p>TRT 1 TRT 2 SERPU 4 EQRT 6 Covid</p>
<p>Insertion professionnelle des lycéens du niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020, 36 % sont en emploi salarié en janvier 2021</p>	<p>NI 21.42 https://www.education.gouv.fr/six-mois-apres-leur-sortie-en-2019-du-systeme-educatif-41-des-lyceens-professionnels-sont-en-emploi-309320</p>	<p>AVG 5</p>	<p>TRT 1 TRT 2 SERPU 4 EQRT 6 Covid</p>

DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

0. Éléments de contexte en 2022

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. À ce titre, il dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des comptes individuels retraite (CIR) et la base des pensions issues des sources applicatifs VISA3 (liquidation) et PEZ (paiement). Une veille active est mise en place pour anticiper les évolutions des applicatifs du SRE et son impact sur la statistique, en particulier suite au projet de fusion des systèmes d'information du SRE avec ceux de la caisse des dépôts (CDC).

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'indicateurs sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères. En 2022, le SRE a demandé auprès de l'autorité de la statistique publique le renouvellement de la labellisation des statistiques diffusées sur le site du SRE sur le périmètre des pensions civiles et militaires de retraite.

En tant que responsable du programme 741 Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité, représentant plus de 60 milliards d'euros dans le budget de l'État, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Il dispose d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à long terme les événements de démographie, de carrière et de retraite des affiliés au régime en vu, notamment, du calcul des engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il établit les projections de dépense pour le périmètre de la fonction publique d'État dans le cadre du rapport annuel du COR.

En 2022, le SRE a poursuivi l'avancement de la nouvelle version, la v2, du modèle de micro-simulation Pablo et mené avec cet outil des premières simulations opérationnelles : impact des hausses du point de la fonction publique et des revalorisations de pensions, impact d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits. L'outil Pablo v2 s'inscrit dans la continuité de la première version, les développements et les concepts présents y sont réutilisés. Il bénéficie des avancées des bases statistiques affiliés et carrière sur lesquelles il s'appuie : unité de compte personne, généralisation du pas mensuel, base permanente facilitant la (re)simulation du passé, socle autour d'une nomenclature de grade commune aux travaux statistiques du SRE, variable d'état sur le marché du travail évitant le recours à des imputations directes de durées. Par ailleurs les montants indemnitaires sont estimés de façon à avoir un salaire complet et pouvoir ainsi évaluer des mesures de convergence vers le régime général ou de mesurer le taux de remplacement plus exact. Le calcul des cotisations est amélioré avec une meilleure distinction entre les différentes primes entrant en compte dans la liquidation actuelle. On peut également estimer le calcul de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour approcher au mieux le montant total des pensions.

Le passage au langage R permet des gains de temps de calcul tout à fait conséquents et il est désormais possible de mesurer l'impact des aléas de simulation sur la variance des estimations. Le modèle Pablo v2 sera pleinement opérationnel en 2023, en intégrant la modélisation des pensions de réversion. En conséquence, le SRE sortira définitivement du marché du logiciel SAS à la fin de l'année 2022, le modèle Pablo v1 étant la dernière adhérence à ce produit.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Aucune exploitation d'enquête n'a été menée. Les travaux d'exploitation de la 5ème vague de l'enquête Motivations de départ à la retraite pilotée par la Drees sont reportés.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

- Depuis janvier 2022 : diffusion des chiffres-clés sur le site internet du SRE qui repose sur la refonte des bases pensions. La nouvelle chaîne de traitement intègre des éléments de pension payés par les applications PEZ et PASTEL pour améliorer la cohérence entre les bases statistiques et le CAS Pensions
- Exploitation des déclarations dématérialisées de données sociales sur les composantes du traitement non appréhendées directement par le système d'information du SRE par grade intermédiaire en 100 niveaux.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- Les chiffres-clés diffusés sur le site internet du SRE ont été enrichis d'un nouveau chapitre concernant les pensions de retraite dans les trois fonctions publiques. Cet enrichissement est rendu possible par un travail de consolidation et d'utilisation du cube de données commun CNRACL-SRE pour les pensions des trois versants de la fonction publique. Ce cube commun permet d'harmoniser le champ et les concepts de la plupart des variables diffusées. Il alimente de façon homogène des publications externes, comme le rapport annuel de la DGAFP ou le « [Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique](#) » de la direction du budget.
- Travaux de refonte du modèle de micro-simulation Pablo v2 évoqués dans les orientations ci-dessus.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La reprise des nomenclatures métiers et la création de nomenclatures de référence se sont poursuivies et consolidées, afin d'alimenter le système d'information statistique de manière homogène.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les chiffres-clés sont disponibles en version provisoire dès la fin du mois de janvier et en version définitive en juin. Les données du SRE sont également accessibles sous forme de cubes sur le site data.economie.gouv.fr. Les chiffres-clés ont été enrichis de nouveaux indicateurs :

- Enrichissement de la page sur les affiliés : pyramides des âges dynamiques, âge moyen au décès et durée passée à la retraite pour les décédés ;
- Création d'un nouveau tableau de décomposition du calcul d'une pension par génération.

2. Principales publications de l'année 2022

Néant en 2022 : le SRE ne dispose pas de collection ou de dispositif éditorial propre.

DREES - DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

0. Éléments de contexte en 2022

L'année 2022 continue à être marquée par les travaux de suivi de la crise sanitaire notamment le suivi de l'activité de dépistage (pic Omicron janvier 2022) et de la protection vaccinale - des rappels notamment - face aux nouveaux variants et de son érosion au cours du temps. La 4e et dernière vague de l'enquête EpiCov menée avec l'Inserm et le concours de l'Insee et de Santé publique France a été collectée en 2022. De nombreuses publications documentent les effets sanitaires et sociaux de la crise (cf. tableau infra).

La Drees a vu le périmètre de ses missions évoluer en 2022.

D'une part, elle a accompagné le transfert du répertoire FINESS à l'agence du numérique en santé et d'autre part elle prépare le décommissionnement du répertoire ADELI en 2023 au profit du répertoire partagé des professions de santé.

A contrario, elle s'est vu confier de nouvelles missions.

Elle prépare la reprise de la production des statistiques de la protection de l'enfance, auparavant dévolue à l'Observatoire du même nom.

Elle pilote le projet de rénovation de la production des statistiques médicales de causes de décès, en lien étroit avec le CepiDC, au nom des administrations centrales concernées (DGS, Drees, DGRI et Insee). Ce projet fait suite aux recommandations du rapport conjoint d'avril 2021 de l'IGAS, de l'IGESR et de l'Inspection générale de l'Insee sur la production de ces statistiques. En 2022, la Drees a notamment réalisé des travaux d'imputation permettant de rattraper le retard de production des données sur des décès de 2018 et 2019 et contribué à l'analyse des spécificités de la mortalité en France en 2020.

Enfin, elle continue à mettre en œuvre la feuille de route ministérielle, en tant qu'administrateur des données, des algorithmes et des codes pour les ministères sociaux. Elle organise début 2023 une journée de la donnée.

La Drees est désormais présente sur les réseaux sociaux : elle a ouvert son compte twitter en octobre 2022 et ouvrira un compte LinkedIn début 2023.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Concernant le domaine social et médico-social

Échantillon interrégime de retraités 2020 (EIR – collecté tous les quatre ans) ; cet échantillon couvre aussi le champ de l'invalidité et cette nouvelle vague inclura, pour la première fois, les rentes d'incapacité permanente du risque AT-MP, permettant de combler ainsi une des « zones d'ombre » de la statistique publique ; en réponse à une demande du CNIS, la taille de l'échantillon a été sensiblement augmentée, afin de permettre des analyses sur des populations particulières

plus petites. Sa collecte, entamée en 2020 se poursuivra jusqu'en 2023 [avis moyen terme du Cnis : **DQS1, SERPU3**]

Enquête ES-PE : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services de la protection de l'enfance a été réalisée. [avis moyen terme du Cnis : **DQS3**]

Enquête auprès des écoles de formation aux professions du social – Volet Étudiants

Le volet Établissements de l'enquête Écoles sur les formations aux professions du social s'est déroulée tout au long de l'année. Outre un questionnaire « socle », elle inclut un module thématique sur l'attractivité des métiers et l'impact de la crise sanitaire.

Enquête mini ES-DS : une collecte sur un petit échantillon de l'enquête sur les établissements pour les adultes et familles en difficultés sociales a été réalisée dans le cadre du test préparatoire à une future nouvelle vague de l'enquête 'Sans domicile' [avis moyen terme du Cnis : **DQS5**].

L'instruction a été engagée en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :

Enquête ES-H une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour les adultes et enfants handicapés (enquête **ES-H**, portant sur la situation en 2022 et collectée en 2023) [avis moyen terme du Cnis : **DQS1**].

Échantillon interrégime des cotisants 2021 : la préparation de la vague 2021 de ce dispositif quadriennal a débuté fin 2020, dans le contexte de montée en charge du répertoire de gestion des répertoires uniques, qui modifie les systèmes d'informations de certaines caisses de retraite. En 2022, la DREES a rencontré les caisses contributrices pour préciser ce qui était attendu d'elles et prévenir les éventuelles difficultés. L'intégration de données sur la pénibilité est étudiée.

Concernant le domaine sanitaire

Plusieurs opérations pluriannuelles ont fait l'objet d'une collecte en 2022 :

Enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé – Volet Étudiants : Jusqu'en 2017, les volets Établissements et Étudiants de l'enquête Écoles sur les formations aux professions de santé étaient réalisés tous les ans. Depuis cette date, le volet Étudiants est passé sur un rythme quadriennal et la nouvelle édition concerne les élèves et étudiants ayant effectué une rentrée en 2022. La collecte de l'enquête a débuté auprès des étudiants en février 2022 et s'achèvera au début de l'année 2023. L'année 2022 a été consacrée au suivi de la collecte.

Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale : Le panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est une enquête réalisée par vagues successives auprès de 3 000 médecins généralistes. En 2022, la sixième vague du panel a été réalisée de janvier à avril. Elle concernait le mode d'exercice des médecins généralistes, l'organisation de leur cabinet et leur utilisation des outils de e-médecine et de e-santé, qui ont donné lieu à 3 publications au dernier trimestre 2022.

Enquêtes auprès des organismes complémentaires santé [OC 2021]: la précédente édition de l'enquête a été réalisée en 2020 sur les données 2019. Cette nouvelle édition a eu lieu entre février et juin 2022 sur les données 2021, en deux phases et avec d'excellents taux de réponse aux deux phases, comme à l'édition précédente. Les informations collectées sur les 10 plus gros contrats de

chaque type en phase 1 permettent d'améliorer la représentativité de l'enquête ; un travail méthodologique conséquent a été réalisé pour réviser les indicateurs antérieurs à 2019 et permettre une analyse dans le temps, malgré la rupture de série. Les réflexions sur la prochaine enquête qui sera réalisée au premier semestre 2024 ont débuté. Un avis d'opportunité sera demandé en 2023.

L'instruction de plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures a été menée.

Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023) : la précédente édition de l'ENSU a été collectée en 2013, avec des taux de réponse proches de l'exhaustivité, aussi bien pour le questionnaire Structure que pour le questionnaire Patient. L'objectif général de l'enquête est la connaissance du dispositif de prise en charge des urgences au travers de l'organisation des structures d'urgences et de la description des patients et de leur parcours de soin. La Drees a relancé les travaux en 2021 pour préparer une nouvelle collecte en 2023 avec la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail avec les urgentistes. Les grandes lignes méthodologiques de l'ENSU 2013 ont été conservées. En 2022, les travaux ont bien progressé : l'enquête a obtenu auprès du Cnis l'avis d'opportunité en mars et les échanges avec la Cnil ont permis de confirmer que le nouveau régime dérogatoire dont bénéficie la Drees s'applique, et qu'il n'est plus nécessaire de déposer une demande d'autorisation. Un premier test a été conduit en octobre auprès d'une trentaine d'établissements, dont les résultats seront présentés lors du passage au Comité du Label programmé pour février 2023.

Enquête PaRIS : En 2021, la Drees s'est engagée à réaliser le volet français de l'enquête OCDE PaRIS. Cette enquête vise à mesurer la qualité des soins primaires perçue par le patient à travers des indicateurs Prems (*patient reported experience measure*) et Proms (*patient reported outcome measure*). L'année 2022 a été consacrée à la préparation de cette enquête, en lien avec l'OCDE : conception de l'échantillonnage et des questionnaires auprès des médecins et des patients, réalisation d'un test de terrain en juin 2022. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la statistique publique (avis d'opportunité obtenu en septembre 2022, séance du label en janvier 2023).

EHIS : les travaux préparatoires au millésime 2025, maintenant sous règlement européen, sont en cours.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Concernant le domaine social

Après une importante phase de préparation en 2020 et 2021, la première vague des remontées d'informations sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA, à partir des fichiers administratifs des conseils départementaux, de la Cnaf et de Pôle Emploi (projet « **RI-insertion** ») est entrée en production en fin d'année 2021 et la collecte s'est poursuivie pendant l'année 2022. Cette première vague de collecte portera sur les années 2017 à 2020. La vague suivante aura lieu en 2023 sur les années 2021 et 2022, puis la collecte sera menée à pas annuel. Ces données seront, entre autres, appariées au panel annuel Eniacrams de la Drees sur les parcours dans les minima sociaux.

[Avis moyen terme du Cnis : **EQRT2**]

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** a commencé fin 2022. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la Cnam et la Cnaf. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la Drees par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie.

[Avis moyen terme du Cnis : **DQS1, DQS2**]

La Drees a préparé en 2022 la reprise, prévue en 2023, de la mission de produire les données **OLINPE** à partir des données administratives des conseils départementaux.

[Avis moyen terme du Cnis : **DQS3**]

Des appariements de données ont également été réalisés en 2022, grâce notamment à la mise en production par l'Insee du premier volet du projet « code statistique non signifiant » (cf. Infra).

La Drees a investi en 2022 dans l'expertise de Fidéli, afin notamment d'identifier des personnes résidant dans les établissements pour personnes âgées.

La Drees a enfin mené une refonte du questionnaire de son enquête administrative auprès des services de protection maternelle et infantile des départements (volet « PMI » de l'enquête Aide sociale).

Le non-recours aux prestations sociales est un axe de travail important de la Drees. En 2022, trois travaux relatifs à ce sujet ont été publiés : une évaluation du non-recours au minimum vieillesse, à partir des EIR 2012 et 2016, une évaluation du non-recours au RSA¹ à partir de l'ERFS, et une comparaison internationale sur la mesure du non-recours. L'enrichissement de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) avec les données du dispositif ressources mensuelles (DRM) de la Cnaf, avec le concours de l'Insee et la Cnav est en cours. Il concourra également à améliorer la connaissance sur le non-recours à la prime d'activité, qui ne peut être correctement appréhendé sans données infra annuelles. Les 1^{ères} exploitations auront lieu en 2023.

[Avis moyen terme du Cnis : **SERPU2**]

Concernant le domaine Santé :

Base Restes à charge [RAC 2018]: elle permet d'étudier les montants restant à charge de chaque ménage ayant consommé des soins dans l'année, après assurance maladie obligatoire. La création en 2022 de la base RAC 2018 à partir des données du système national des données de santé (SNDS) a demandé un important travail méthodologique : en effet, les données reçues étaient celles du datamart de consommation inter-régimes (DCIR) et non plus du DCIR-simplifié, ce qui a amené à faire une première étape de reconstitution de la base simplifiée. Par ailleurs un travail sur les variables de localisation a été fait pour en améliorer la qualité, permettant de faire des études sur les disparités géographiques en 2023.

Une refonte de la collecte de la statistique annuelle d'entreprise (SAE), collecte annuelle administrative d'envergure, a été engagée en 2022 pour prendre en compte la réforme des autorisations qui entrera en vigueur en 2022. Des ateliers de travail avec les équipes du ministère en charge des nouveaux textes réglementaires ont permis d'aboutir à la tenue d'un premier comité de pilotage extraordinaire en décembre 2022, durant lequel la méthode envisagée a été présentée, et un tiers des évolutions de questionnaires ont été validées. La première collecte de l'enquête « après refonte » est programmée pour le 1^{er} semestre 2025, sur données 2024.

1Revenu de solidarité active

Appariement Insee-Cnam-DGFiP 2021 : réalisé tous les 3 ans depuis 2005, cet appariement associe à chaque professionnel de santé libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Du fait de la crise sanitaire, le prochain millésime a été décalé d'un an et portera sur 2021. Par rapport aux précédents appariements, cette base de données intégrera l'ensemble des médecins, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes inscrits au RPPS, et plus uniquement les libéraux, afin de pouvoir comparer les revenus des professionnels de santé libéraux (ou en exercice mixte) à ceux des salariés. L'année 2022 a été consacrée à la préparation de cet appariement (demande d'avis du CESREES² et autorisation de la CNIL³)

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Drees réalise et publie chaque année les comptes nationaux de la santé et les comptes de la protection sociale, qui constituent deux comptes satellites de la comptabilité nationale. Elle participe au changement de base des comptes nationaux, dont celui de l'action sociale, qui vise à modifier le champ des organismes pris en compte dans les comptes de la protection sociale.

Elle a poursuivi en 2022, en partenariat avec l'Institut des politiques publiques (IPP), des travaux sur les indicateurs au niveau local d'accès aux établissements et services médico-sociaux ou sociaux (indicateurs de type accessibilité potentielle localisée ou APL). Les travaux visent à mieux estimer les besoins, au dénominateur des indicateurs, et à élargir l'éventail des services et établissements aidant les personnes âgées considérés

[Avis moyen terme du Cnis : **TRT9**].

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Drees a accompagné le transfert du répertoire Finess à l'agence du numérique en santé. D'autre part, elle prépare le décommissionnement du répertoire Adeli en 2023 au profit du répertoire partagé des professions de santé.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pour assurer plus largement la diffusion de ses travaux et valoriser des chiffres en lien avec l'actualité, la Drees s'est lancée sur les réseaux sociaux avec la création d'un compte sur Twitter en octobre 2022.

Au-delà de relayer ses études et analyses, la Drees se sert également de ces canaux de communication pour :

- informer sur le lancement de collecte d'enquêtes (pour favoriser le taux de réponses des enquêtés),
- rappeler son rôle et ses missions (communication institutionnelle),
- informer sur l'organisation d'événements (annonces, photos, compte-rendu).

²Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé

³Commission nationale de l'informatique et des libertés

Au bout d'un mois de présence, la Drees compte 1 240 abonnés (journalistes, enseignants, chercheurs, médecins, organismes évoluant sur ses périmètres, institutions...) et totalise 95,1 k impressions (nombre de fois que des utilisateurs ont vu les tweets). Les posts de la Drees sont désormais régulièrement partagés par le compte du ministère (de la Santé essentiellement), ce qui n'était pas le cas auparavant lorsque des propositions de message leur étaient soumises.

La Drees a par ailleurs lancé une nouvelle collection destinée aux publications méthodologiques : *Drees Méthodes*, afin de distinguer ces publications, destinées à un public spécifique, du reste de la production.

La Drees poursuit ses investissements dans les outils de datavisualisation du marché (Opendatas-Soft, DigDasch) ou par des développements à façon pour élargir son audience et valoriser ses données. Un travail spécifique a ainsi été mené en partenariat avec les conseils départementaux afin de développer de nouveaux outils de diffusion (outils interactifs, data visualisation, etc.), adaptés à leurs besoins pour le pilotage des aides sociales dont ils ont la charge. L'outil de visualisation VILAS a été mis en ligne en fin d'année

[Avis moyen terme du Cnis : **TRT1**]

En 2022, la Drees a développé une application de data visualisation des statistiques détaillées du recours aux soins, des dépenses de santé, et des restes à charge après assurance maladie obligatoire, par grands postes de soins en ville et à l'hôpital pour l'ensemble des assurés, avec des déclinaisons selon l'âge, le sexe et la présence d'une affection de longue durée.

Enfin, la Drees a organisé trois colloques pour valoriser ses travaux et ceux qu'elle finance : le 10 mai pour fêter les 40 ans de sa mission recherche (MIRE), le 4 octobre avec la Dares sur le travail de plateformes et les usages de la protection sociale et le 13 décembre sur le non-recours aux prestations sociales.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Appariement EIR-ENIACRAMS Etudier le passage à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui ne valident pas de trimestre. Étudier les	EIR 2016 et 2020	Drees	ENIACRAMS	Drees	Intersection du champ

<p>parcours passés des personnes qui entrent au minimum vieillesse dès le début de leur période de retraite.</p>					
<p>Appariement EIC-ENIACRAMS</p> <p>Analyser les carrières et les droits acquis des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité. Analyser les « trous de carrières » des affiliés (correspondent-elles à des périodes de perception d'une autre prestation?). Analyser les déroulés de carrière (emploi et chômage) préalable à l'entrée dans les minima sociaux.</p>	<p>EIC 2017</p>	<p>Drees</p>	<p>ENIACRAMS</p>	<p>Drees</p>	<p>Intersection du champ</p>

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Un médecin généraliste sur deux est confronté à des problèmes d'antibiorésistance	Un médecin généraliste sur deux est confronté à des problèmes d'antibiorésistance Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021	Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		DQS6
En France, les AVC sont plus fréquents, plus graves et moins souvent pris en charge en unité spécialisée pour les personnes les plus modestes	En France, les AVC sont plus fréquents, plus graves et moins souvent pris en charge en unité spécialisée pour les personnes les plus modestes Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats	Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		SERPU2
L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu	L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Prématurité : une légère baisse pendant le premier confinement de 2020 dans les départements de moindre circulation du virus	Prématurité : une légère baisse pendant le premier confinement de 2020 dans les départements de moindre circulation du virus Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Recours à la vaccination contre le Covid- 19 : de fortes disparités sociales	Recours à la vaccination contre le Covid-19 : de fortes disparités sociales Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Fonds d'aide aux jeunes en 2020 : un nombre de bénéficiaires encore en baisse, mais dont le profil et les besoins ont changé	Fonds d'aide aux jeunes en 2020 : un nombre de bénéficiaires encore en baisse, mais dont le profil et les besoins ont changé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		DQS6

La revalorisation du bonus individuel en 2019 a fortement élargi le champ des bénéficiaires de la prime d'activité	La revalorisation du bonus individuel en 2019 a fortement élargi le champ des bénéficiaires de la prime d'activité Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Quantifier le non-recours aux minima sociaux en Europe - Un phénomène d'ampleur qui peine à susciter le débat	Quantifier le non-recours aux minima sociaux en Europe - Un phénomène d'ampleur qui peine à susciter le débat Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)	AVG6	SERPU2
Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire 2019 - Analyse des changements méthodologiques, révisions des années antérieures et premiers résultats	Enquête auprès des organismes offrant une couverture complémentaire 2019 - Analyse des changements méthodologiques, révisions des années antérieures et premiers résultats Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Caractéristiques socio-économiques des individus aux formes sévères de Covid-19 au fil des vagues épidémiques - Exploitation d'un appariement de données d'hospitalisation (SI-VIC) et de données socio-économiques (Fidéli)	Caractéristiques socio-économiques des individus aux formes sévères de Covid-19 au fil des vagues épidémiques - Exploitation d'un appariement de données d'hospitalisation (SI-VIC) et de données socio-économiques (Fidéli) Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Covid-19 : prise en charge des patients en soins critiques au cours des trois premières vagues de l'épidémie	Covid-19 : prise en charge des patients en soins critiques au cours des trois premières vagues de l'épidémie Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Protection maternelle et infantile (PMI) : un recul de l'activité et une forte baisse des effectifs de médecins entre 2016 et 2019	Protection maternelle et infantile (PMI) : un recul de l'activité et une forte baisse des effectifs de médecins entre 2016 et 2019 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Un attachement accru des Français au modèle social fin 2020 durant la crise sanitaire	Un attachement accru des Français au modèle social fin 2020 durant la crise sanitaire Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		

Protection maternelle et infantile (PMI) : un recul de l'activité et une forte baisse des effectifs de médecins entre 2016 et 2019	Protection maternelle et infantile (PMI) : un recul de l'activité et une forte baisse des effectifs de médecins entre 2016 et 2019 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Un attachement accru des Français au modèle social fin 2020 durant la crise sanitaire	Un attachement accru des Français au modèle social fin 2020 durant la crise sanitaire Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018	Près de 170 000 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans des structures dédiées fin 2018 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		DQS3
25 000 jeunes accompagnés par les structures pour enfants et adolescents handicapés sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance	25 000 jeunes accompagnés par les structures pour enfants et adolescents handicapés sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Quatre fois moins d'entrées à l'hôpital lors de la quatrième vague de Covid-19 que lors de la troisième	Quatre fois moins d'entrées à l'hôpital lors de la quatrième vague de Covid-19 que lors de la troisième Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Les retraités et les retraites – édition 2022	Les retraités et les retraites – édition 2022 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Fin 2018, un bénéficiaire de minima sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé	Fin 2018, un bénéficiaire de minima sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules	Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		SERPU2

Santé mentale : une amélioration chez les jeunes en juillet 2021 par rapport à 2020 mais des inégalités sociales persistantes	Santé mentale : une amélioration chez les jeunes en juillet 2021 par rapport à 2020 mais des inégalités sociales persistantes Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ?	L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ? Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
La sociabilité et l'isolement social des seniors	La sociabilité et l'isolement social des seniors Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
A l'hôpital, la surcharge de travail a touché l'ensemble des familles professionnelles	A l'hôpital, la surcharge de travail a touché l'ensemble des familles professionnelles Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
«100 % santé » : fin 2021, un peu plus de la moitié des Français en ont entendu parler	«100 % santé » : fin 2021, un peu plus de la moitié des Français en ont entendu parler Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées	Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		DQS2
Aides à l'autonomie des personnes âgées : qui paie quoi ? - L'apport du modèle Autonomix – Résultats 2019	Aides à l'autonomie des personnes âgées : qui paie quoi ? - L'apport du modèle Autonomix – Résultats 2019 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		DQS2
Dépenses de santé en Europe : une forte hausse en 2020 sous l'effet de la pandémie de Covid-19	Dépense de santé en Europe : une forte hausse en 2020 sous l'effet de la pandémie de Covid-19	AVG6	
Les dépenses de santé en 2021 – Résultats des comptes de la santé	Les dépenses de santé en 2021 – édition 2022 - Résultats des comptes de la santé	AVG6	

La base ARES : agrégats régionaux sur les établissements de santé - Méthodologie de constructions de séries régionales de la SAE depuis 2013	La base ARES : agrégats régionaux sur les établissements de santé - Méthodologie de constructions de séries régionales de la SAE depuis 2013 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Les établissements de santé - édition 2022	Les établissements de santé - édition 2022 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
La situation économique et financière des établissements de santé en 2020	La situation économique et financière des établissements de santé en 2020 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Apprécier la situation économique des établissements de santé	Apprécier la situation économique des établissements de santé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Impact des assurances complémentaires santé et des aides socio-fiscales à leur souscription sur les inégalités de niveau de vie	Impact des assurances complémentaires santé et des aides socio-fiscales à leur souscription sur les inégalités de niveau de vie Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		
Les dépenses de santé en 2021 – édition 2022 - Résultats des comptes de la santé	Les dépenses de santé en 2021 – édition 2022 - Résultats des comptes de la santé Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (solidarites-sante.gouv.fr)		

SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

0. Éléments de contexte en 2022

L'année 2022 a été marquée pour le SSM Justice par l'élaboration de sa feuille de route Moyen terme dans le cadre de réflexions collectives associant à la fois les équipes du SSM, mais également les directions métier du ministère. Ces réflexions ont intégré les préconisations de la mission conjointe de l'Inspection générale Justice et de l'Inspection générale Insee sur la place de la statistique au sein du ministère, dont le rapport final a été rendu en février 2022. Elles ont également intégré l'avis de l'Autorité de la statistique publique rendu en mai 2022 suite aux travaux de cette même mission.

La feuille de route Moyen terme du SSM se décline ainsi en un plan d'actions à l'horizon 2027 composé d'une centaine d'actions, ainsi que d'un projet de ré-organisation qui sera déployé en septembre 2023. Le plan d'actions s'articule autour de trois axes majeurs, une offre de services renouvelée proposée par le SSM, une collaboration renforcée au sein du ministère, et avec la statistique publique plus généralement, et un positionnement plus central du SSM dans l'offre et la circulation de la donnée.

Par ailleurs, l'année 2022 a vu l'aboutissement d'un certain nombre d'opérations importantes en termes d'enjeux pour la statistique publique. Parmi celles-ci on peut citer :

- le passage en production courante d'un **système d'information pérenne sur la récidive** des détenus sortant de prison (mise à jour annuelle) pour permettre un suivi dans le temps de la demande initiale issue de l'article 2 de la loi de programmation 2018-2022 et de la réforme de la justice.
- la poursuite des investissements autour des **données relatives aux délits forfaitisés**, détenues par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), qui permettra de reconstituer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits (même si ces travaux restent d'ampleur limitée compte tenu des difficultés pour accéder aux données individuelles de l'ANTAI).
- la reprise par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE) de la **production trimestrielle de statistiques sur le milieu fermé** avec l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité).

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Dans la majorité des cas, les enquêtes réalisées par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE) ne sont pas des enquêtes statistiques au sens où elles ne donnent pas lieu à demande d'avis d'opportunité, mais à une décision de collecte prise par les seules instances du ministère de la justice.

Mais en grande enquête nationale sur les attentes des justiciables en termes de justice civile, a été lancée en 2022 pour une collecte prévue en 2024 en collaboration avec l'Insee. Elle permettra de

mesurer la satisfaction des usagers, les attentes des citoyens, l'image de la justice et l'importance du non-recours sur quelques contentieux. Elle visera à interroger un échantillon de 20 000 individus par internet, avec relance téléphonique le cas échéant. Les données d'enquête seront rapprochées des sources fiscales début 2025.

L'enquête a fait l'objet d'un avis d'opportunité du CNIS en mars.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Champ de la justice pénale :

Reprise de la statistique pénitentiaire : dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général du ministère, opérée en 2017, le transfert de la statistique pénitentiaire à vocation de statistique publique de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers la SDSE avait été acté. Les premières statistiques trimestrielles produites par la SDSE sur le milieu ouvert ont été diffusées en juillet 2019 sur l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). L'extension du périmètre de ces statistiques à l'ensemble du milieu ouvert a pu être réalisée en 2021. La finalisation des travaux sur le milieu fermé à partir de l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité) a pu se concrétiser début 2022, avec la publication par la SDSE des statistiques trimestrielles de milieu fermé.

Panel des jeunes suivis en justice : l'article 85 de la loi de programmation pour la justice (LPJ), en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de l'applicatif Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariement entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible.

Depuis 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, a été relancé au travers de cette possibilité, avec extension aux jeunes majeurs (26 ans). Les travaux pourront commencer dès que la SDSE disposera des données nominatives de Cassiopée, ce qui n'a toujours pas abouti fin 2022.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **SERPU 8** de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SERPU 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice : Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance^{4} des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.*

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national : l'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cela entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2022, les travaux se sont poursuivis, axés sur l'accueil et le traitement des données relatives aux personnes morales et la préparation de la bascule pour les personnes physiques, qui se fera en 2025.

4 Processus de sortie de la délinquance

Exploitation des données de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) sur les délits forfaitisés : la possibilité de forfaitiser certains délits a été inscrite dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle promulguée le 18 novembre 2016 et étendue par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019. Compte tenu des caractéristiques du système d'information judiciaire, le périmètre des délits forfaitisés est aujourd'hui un point d'ombre du dispositif statistique. Il s'agit de recréer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits. L'accès à de premières données agrégées de l'ANTAI en décembre 2021 permet de reconstituer une vue exhaustive des délits. L'accès à des données individuelles pour permettre des analyses plus fines n'était malheureusement toujours pas en place fin 2022, l'ANTAI rencontrant des difficultés techniques pour mettre ces données à disposition de la SDSE.

Par ailleurs l'accès obtenu au fichier Minos en 2021 auprès de l'ANTAI a permis de poursuivre les travaux en 2022 avec la mise à disposition de tables de diffusion fin 2022 permettant de disposer d'une connaissance plus fine du champ contraventionnel.

Refonte de l'application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines (APPI) : la refonte de l'application APPI devrait aboutir en 2023, pour devenir l'application Prisme (Probation, Insertion, Suivi, Mesure, Évaluation). L'arrivée de cette nouvelle source pourrait se traduire par une rupture dans la production des données du SSM, le temps de développer une nouvelle chaîne de traitement. Les difficultés rencontrées autour de ce projet de refonte devraient se traduire par un nouveau calendrier de déploiement début 2023 qui permettra de préciser les choses.

Rapprochement des statistiques sécurité et justice : pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés. Les travaux expérimentaux initiés sur les homicides et les morts violentes ont pu être menés à leur terme en 2022. Ils ont donné lieu à une présentation détaillée dans le cadre de la commission du Cnis Services publics, services aux publics. La généralisation de ces rapprochements de données est à l'étude, et pourra être poursuivie sous réserve de moyens supplémentaires.

Par ailleurs, au-delà de ce rapprochement statistique, les deux SSM ont relevé l'intérêt, notamment dans la perspective de développement de panels et suivis de cohortes, d'organiser le croisement de leurs données statistiques, au minimum en tirant parti des informations déjà présentes dans les flux inter applicatifs existant entre les deux administrations, mais actuellement non remontées dans les extractions pour la statistique (domaines déjà évoqués des violences conjugales ou des violences envers les forces de sécurité). En lien avec le projet Procédure Pénale Numérique (PPN) mené conjointement par les services opérationnels des deux ministères, la possibilité de remonter ces informations dans les extractions statistiques est actuellement à l'étude.

Ces travaux répondent notamment à l'avis **SERPU 6** de moyen terme de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SERPU 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité : le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Suivi d'affaires de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme : en réponse à la proposition n°11 du rapport des inspections générales de l'Insee, de la justice, des finances et de l'administration sur les statistiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, un suivi de cohortes des affaires sur le sujet aurait dû être mis en place au premier semestre 2022. Faute de moyens suffisants, ces travaux ont été reportés en 2023.

Accès à de nouvelles sources administratives : la SDSE a poursuivi en 2022 ses travaux d'investissement sur une nouvelle source, l'application Saphir. Celle-ci doit permettre de disposer de statistiques relatives à la surveillance électronique des personnes placées sous main de justice.

Champ de la justice civile :

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : le ministère de la justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, à terme organisés au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (Portalis), avec un impact fort sur les chaînes aval de production statistique. En 2021, la SDSE a poursuivi ses travaux d'adaptation des chaînes pour permettre l'atterrissage de Portalis sur le champ des conseils de prud'hommes (CPH). Ces travaux se sont poursuivis en 2022 afin de réfléchir à une nouvelle chaîne de traitement sur les données Portalis en anticipant l'intégration de nouveaux contentieux dans Portalis.

Production de statistiques sur les divorces : interrompue depuis le transfert de compétence aux notaires des divorces par consentement mutuel et la disponibilité des données limitée au champ des divorces contentieux, de premières expertises ont été menées en 2022 sur la base de l'exploitation des fichiers Fideli en vue d'une reprise de la production de statistiques sur les divorces. Celles-ci se poursuivront en 2023. Par ailleurs, des analyses sont actuellement menées autour de l'impact de la mise en place de l'assignation à date en 2021 sur la qualité des données de divorces contentieux.

Stocks d'affaires au civil : un rapport de l'inspection générale de la justice ayant pointé en 2021 des divergences entre les données issues de l'exploitation du répertoire général civil (RGC) et celles obtenues au moyen d'enquêtes, un plan d'actions a été élaboré en 2022, visant à la mise en place de séries statistiques de stocks civils rebasées et fiables dans le temps. Sa mise en œuvre est actuellement à l'étude par la direction des Services Judiciaires.

Refonte des chaînes de traitement sur les tutelles des majeurs et sur les tutelles des mineurs : les chaînes de traitement des données issues des applicatifs correspondants ont pu être finalisées en 2022. Cela a permis la reprise de la production des statistiques sur ces thématiques.

Champ de l'accès au droit :

Refonte du dispositif de production de statistiques sur l'aide juridictionnelle avec le déploiement de l'application SIAJ : les travaux de mise en place des chaînes de traitement pour ce nouvel applicatif ont été intenses fin 2022. Ils devraient aboutir au cours de l'année 2023.

Accès à de nouvelles sources administratives : la SDSE a poursuivi en 2022 ses travaux d'investissement sur les données de l'Union Nationale des Carpa, caisses autonomes des règlements pécuniaires des avocats. Les statistiques produites doivent permettre de compléter le champ de l'aide juridictionnelle.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Refonte de questionnaires :

Rénovation d'enquêtes auprès de divers intervenants dans le processus judiciaire : la SDSE répond aux besoins des directions et services du ministère en réalisant des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire. Des questionnaires d'enquêtes sont ainsi régulièrement refondus en collaboration avec les directions métiers concernées : refonte de l'enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD) et du questionnaire auprès des associations d'espaces de rencontre parents-enfants (ERPE) en 2020, enquête auprès des délégués du procureur en 2021. La refonte du questionnaire de l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes a débuté en 2022, et devrait être effective en 2023.

Enquêtes administratives :

Enquête sur les décisions prises par les juridictions en matière d'ordonnances de protection en cas de violences conjugales : la SDSE a réalisé en 2021 une collecte de décisions relatives aux ordonnances de protection prononcées en cas de violences conjugales et intrafamiliales. Cette enquête reprend en grande partie l'enquête menée en 2016. Les résultats sont en cours d'exploitation et seront publiés début 2023. Les données nominatives ont fait l'objet d'une saisie d'informations complémentaires sur le champ complet des ordonnances de protection prononcées en cas de violences conjugales ou intrafamiliales délivrées du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021. Ces informations permettront de réaliser un appariement avec les données pénales en 2023, afin de permettre une vision plus complète du traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales. Ce rapprochement de données répond notamment à l'avis général de moyen terme **AVG 7** du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

AVG 7. Développer les appariements entre sources de données : le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Enquête sur les décisions prises par les juridictions dans le cadre de contentieux liés au logement : la SDSE réalise des enquêtes sur décisions, en réponse aux besoins des directions métiers ou plus largement de la demande d'information qui lui est faite. Ces enquêtes consistent à collecter auprès des juridictions des décisions, sous format papier ; une grille d'analyse est définie à partir d'un sous-échantillon de ces décisions, et est utilisée pour la saisie des principales informations en une base structurée permettant l'exploitation statistique. L'enquête sur les contentieux des squats et les contentieux locatifs a été finalisée en 2021 et est en cours d'exploitation. La publication des résultats initialement prévue en 2022 a dû être reportée en 2023 compte tenu des priorités.

Enquêtes téléphoniques réalisées avec prestataire :

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG) : dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ (Loi de programmation pour la justice), une enquête sur les encadrants des tigistes majeurs a été réalisée en 2021. Elle est en cours d'exploitation et donnera lieu à un *Infostat justice* en 2023. Le projet d'enquête sur les encadrants de tigistes mineurs a été reporté en 2023, il pourra être réalisé sous réserve d'une qualité suffisante de la base de sondage envisagée.

Enquête sur l'activité des médiateurs : la SDSE réalise chaque année une enquête auprès des mé-

diateurs intervenant dans le domaine pénal. Une première enquête auprès des médiateurs civils, commerciaux et sociaux a été réalisée en 2020 à titre expérimental. Il s'agissait d'observer leur activité et leur profil. Une nouvelle enquête ponctuelle a été réalisée en 2022. Elle devrait permettre la mise en place d'une enquête annuelle sur les médiateurs civils à compter de 2024, et internalisée au sein de la SDSE. Celle-ci s'accompagnera de la constitution d'un référentiel national des médiateurs civils, qui a pu être initialisé en 2022.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Transcription de l'ICCS en une nomenclature française des infractions (NFI) : la SDSE a participé à un groupe de travail lancé en 2015 et animé par l'Insee pour coordonner la mise en place de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) en France, aux côtés du SSM Sécurité intérieure, et de services opérationnels des deux ministères. L'année 2021 a été consacrée à l'implémentation de la nomenclature ICCS et de son adaptation à la situation de la France en une nomenclature française des infractions (NFI) dans les bases pénales, avec un impact sur les nomenclatures de synthèse et de diffusion sur les infractions actuellement utilisées, essentiellement prévu en 2023.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **SERPU 7** de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SERPU 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (International classification of crimes for statistical purposes, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Refonte des publications récurrentes : l'année 2022 a été marquée par la mise en place du *Références statistiques justice* en continu. Ainsi l'édition 2022 de cette publication annuelle est mise en ligne au fur et à mesure de la mise à jour des différentes fiches qui la composent, et donc au final de la disponibilité des sources utilisées pour leur mise à jour, portant en l'occurrence sur l'année 2021 (sans attendre la conception intégrale de l'ouvrage qui est prévue en janvier 2023).

Nouveau produit de diffusion : une nouvelle collection a été mise en place en 2022, celle des *Infos rapides justice*. Elle répond à un manque dans la ligne éditoriale du SSM existant jusque-là, elle permet la mise à disposition rapide d'indicateurs centraux sur une thématique donnée, accompagnés de commentaires de premier niveau. Trois numéros ont été publiés en 2022 dans cette nouvelle collection.

Enrichissement de l'offre statistique locale : les travaux sur l'enrichissement de l'offre statistique locale, avec en particulier la départementalisation d'un certain nombre d'indicateurs, travaux initiés en 2021, n'ont pu se poursuivre en 2022 au rythme souhaité. Ils devraient aboutir dans les prochaines semaines avec une offre complémentaire sur le site du ministère.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **AVG 5** du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales : Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Le décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire, dit décret « Nir », dans sa nouvelle formulation issue de sa modification de novembre 2022, autorise à présent l'usage du CSNS avec les données de condamnation. L'attache avec les services de l'Insee a été prise fin 2022 sur ce sujet et les travaux d'appariements utilisant le CSNS seront développés courant 2023.

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Références statistiques justice, édition 2022	Justice / Portail / Références Statistiques Justice - Sommaire		
Les chiffres clés de la justice, édition 2022	CC2022_maquette_compl %E8te_V7.pdf (justice.gouv.fr)		
Collection des Infostat justice			
50 000 personnes condamnées et en prison fin 2021, Infostat justice n°190	Justice / Portail / 50 000 personnes condamnées et en prison fin 2021		

La traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2016, Infostat justice n°189	Justice / Portail / La traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2016		
Les données de la justice française au regard des comparaisons internationales, Infostat justice n°188	Justice / Portail / Les données de la justice française	AVG 6	
Des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle plus nombreux depuis 2016, jusqu'à la crise sanitaire de 2020, Infostat justice n°187	Justice / Portail / Des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle plus nombreux		
2000-2020 : un aperçu statistique du traitement pénal des mineurs, Infostat justice n°186	Justice / Portail / 2000-2020 : un aperçu statistique du traitement pénal des mineurs		SERPU 8
Les ouvertures de procédure collective en baisse constante entre 2013 et 2020, Infostat justice n°185	Justice / Portail / Les ouvertures de procédure collective		
Collection des Infos rapides justice			
La récidive des sortants de prison de 2016, Infos rapides justice n°3	Justice / Portail / La récidive des sortants de prison de 2016	AVG 7	
La réparation de la détention provisoire à tort, plus de 10 millions d'euros versés en 2021, Infos rapides justice n°2	Justice / Portail / La réparation de la détention provisoire à tort		
La récidive des sortants de prison : Près de la moitié des sortants de prison en 2016 ont commis une nouvelle infraction dans les deux ans, Infos rapides justice n°1	Justice / Portail / La récidive des sortants de prison	AVG 7	

SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

0. Éléments de contexte en 2022

En termes d'organisation, le Sies comporte quatre départements, une cellule et une équipe projet. Le département des études statistiques de l'enseignement supérieur conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur.

Le département des études statistiques de la recherche est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) en France et au suivi des statistiques sur les docteurs et doctorants.

Le troisième département produit les systèmes d'information (SI) pour les services des deux directions de rattachement du Sies, et gère une partie des SI des deux premiers départements.

Le quatrième département est en charge des outils d'aide à la décision, de grandes publications statistiques et de l'open data.

Une cellule directement rattachée à la sous-directrice est en charge des statistiques de l'emploi scientifique.

Enfin, une nouvelle équipe a été créée début avril 2022 pour prendre en charge le projet « Trajectoires professionnelles des étudiants sortants de l'enseignement supérieur ».

L'enseignement supérieur

La loi ORE, « Orientation et Réussite des Étudiants » est entrée en vigueur en 2018. En 2021, le Sies a continué de travailler sur le suivi et l'évaluation des conséquences de la loi. L'investissement a porté tout particulièrement, cette année encore, sur le dispositif « Parcoursup » et sur la mesure de la réussite étudiante.

Le 13 décembre 2018 est parue une ordonnance relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Cette ordonnance appelle un investissement continu du Sies sur le suivi du périmètre mouvant des opérateurs ainsi constitués et sur la production d'indicateurs associés. La réorganisation territoriale confère un pouvoir accru aux rectorats en matière de pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, un « dialogue stratégique et de gestion » s'est mis en place de manière déconcentrée entre les rectorats et les opérateurs, les services centraux ministériels recentrant leur action sur le pilotage stratégique, qui prend notamment appui les dispositifs de remontée de données développés par le Sies.

Depuis 2021, le web service INES, ouvert à l'ensemble des établissements d'enseignement du supérieur, permet la généralisation massive de l'identification unique des étudiants via leur numéro INE. L'identification unique des étudiants et sa diffusion au sein des systèmes d'informations du supérieur contribue d'une part à l'amélioration des systèmes d'information du Sies sur les étudiants et d'autre part à la simplification des démarches administratives des étudiants. En effet, la mise en production début 2022 du web service StatutEtudiant, qui s'appuie sur INES, participe au principe « Dites-le nous une fois » de la démarche de simplification administrative des usagers conduite par l'Etat.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit que des taux d'insertion soient rendus publics pour les apprentis. À l'instar de la mise en place de InserJeunes par la Depp, le Sies a lancé le projet InserSup sur son périmètre, et vise, à couvrir à terme, non seulement les apprentis mais l'ensemble des diplômés du supérieur.

La R&D et l'emploi

Concernant la R&D, l'année 2022 a été centrée sur la refonte des systèmes d'informations et des outils de collecte et de gestion des enquêtes auprès des entreprises, des administrations, des associations et des fondations. La mise en œuvre progressive de la loi de programmation de la

recherche a incité le Sies à compléter ses systèmes d'observation notamment en ce qui concerne le suivi des doctorants et des docteurs et de leur insertion professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des dispositifs relatifs aux chercheurs et enseignants-chercheurs, impulsée par la loi, a conduit à valoriser très largement les travaux sur l'emploi scientifique, et notamment sur les perspectives de départ à la retraite, fondés sur un nouveau modèle développé par le Sies et s'appliquant à des données issues du Service des retraites de l'État.

Sur ces deux domaines, les travaux de réécriture des programmes de SAS au logiciel libre R ont été engagés, avec l'aide d'un accompagnement externe. Cela a nécessité la formation de l'ensemble des agents au logiciel R.

L'enseignement supérieur

La loi ORE, « Orientation et Réussite des Etudiants » est entrée en vigueur en 2018. En 2021, le SIES a continué de travailler sur le suivi et l'évaluation des conséquences de la loi. L'investissement a porté tout particulièrement, cette année encore, sur le dispositif « Parcoursup » et sur la mesure de la réussite étudiante.

Le 13 décembre 2018 est parue une [ordonnance](#) relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Cette ordonnance appelle un investissement continu du SIES sur le suivi du périmètre mouvant des opérateurs ainsi constitués et sur la production d'indicateurs associés. La réorganisation territoriale confère un pouvoir accru aux rectorats en matière de pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, un « dialogue stratégique et de gestion » s'est mis en place de manière déconcentrée entre les rectorats et les opérateurs, les services centraux ministériels recentrant leur action sur le pilotage stratégique, qui prendra notamment appui sur un dispositif de remontée des données développé par le SIES.

En 2021, le web service INES déployé fin 2020, et ouvert à l'ensemble des établissements d'enseignement du supérieur, permet la généralisation progressive de l'identification unique des étudiants via leur numéro INE au fur et à mesure de la montée en charge de l'utilisation du service par ces établissements. L'identification unique des étudiants et sa diffusion au sein des systèmes d'informations du supérieur contribue à la simplification des démarches administratives des étudiants. Le développement courant 2021 du web service StatutEtudiant, qui s'appuie sur INES, arrive en complément pour répondre au principe « Dites-le nous une fois » de la démarche de simplification administrative des usagers conduites par l'Etat.

La R&D et l'emploi

Concernant la R&D, l'année 2021 a été centrée sur la mise en décrets de la loi de programmation de la recherche. La rédaction des décrets a sollicité le SIES sur le plan des données de cadrage et de mesures d'impact, notamment en ce qui concerne le suivi des doctorants et des docteurs. Les principaux indicateurs de suivi seront issus des enquêtes portant sur les moyens consacrés à la R&D auprès des administrations et des enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des dispositifs relatifs aux chercheurs et enseignants-chercheurs, que pourrait impliquer la nouvelle loi, a conduit à valoriser très largement les travaux sur l'emploi scientifique, et notamment sur les perspectives de départ à la retraite, fondés sur un nouveau modèle développé par le SIES et s'appliquant à des données issues du Service des retraites de l'Etat.

La crise du Covid19 a impliqué une réorganisation des modes de travail dès 2020, mais n'a pas eu une incidence trop sensible sur la capacité du SIES à porter les dossiers dont il a la charge.

Les difficultés statistiques se sont concentrées sur les enquêtes R&D réalisées auprès des entreprises dont certaines, en très grande difficulté depuis le début de la crise sanitaire, n'ont pas été, cette année encore, en mesure de répondre aux enquêtes du SIES dans les délais souhaités.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

a. Le **dispositif des enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche** a été examiné par le Comité du label de la statistique publique le 16 mars 2022 et a reçu le 6 avril 2022 le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire pour l'enquête auprès des entreprises.

b. Parallèlement, plusieurs refontes essentiellement techniques ont été engagées sur ce dispositif d'enquêtes R&D : l'enquête R&D auprès des entreprises a intégré la plateforme de collecte Coltrane en 2022, le Sies est ainsi le deuxième SSM à adopter cet outil transversal au SSP. Des développements complémentaires ont été menés sur l'application de gestion de l'enquête R&D auprès des entreprises refondue en 2021.

Par ailleurs, une application de collecte par internet pour les enquêtes R&D du domaine « administrations » a été développée et mise en production début décembre 2022.

c. Concernant l'enseignement supérieur, en 2022, la première phase de refonte technique du dispositif SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) sur les inscriptions et diplômes des étudiants, lancée en 2021, a atterri. Elle a permis la résorption de la dette technique de l'interface web (PEPSISE), plateforme d'échanges de données avec les établissements.

La deuxième phase consacrée à la réécriture des programmes de contrôles et redressements avec l'objectif de sortie du logiciel de programmation statistique SAS a quant à elle été lancée et devrait aboutir courant 2023.

Le dispositif PEPPIP, plateforme d'échanges de données des enquêtes Insertion professionnelle, clone de l'application PEPSISE, a profité des améliorations développées pour cette dernière. Par ailleurs, afin de réduire à terme la charge de maintenance, le code a été mutualisé pour les deux dispositifs.

d. Dans le cadre des transferts de travaux de la Depp, le Sies a pris en charge, pour la première fois en 2022, le pilotage de la remontée des inscriptions des étudiants scolarisés dans des lycées privés hors contrat (28 000 étudiants dans près de 400 établissements), ainsi que les travaux de contrôle et redressement afférant à cette enquête.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

a. **Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur**

Le Sies a mis en place le projet InserSup, sur les trajectoires professionnelles des étudiants sortants du supérieur à partir de l'exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN), fournies par la Dares. Ce projet a débuté en avril 2022 avec l'arrivée du directeur de projet et du chef de projet statistique. Cette exploitation de la DSN conjointement aux données du dispositif SISE doit remplacer à terme les enquêtes actuelles d'insertion professionnelle des diplômés de DUT, licence professionnelle, master et doctorat. Apparier le fichier DSN avec un fichier d'étudiants quittant l'enseignement supérieur permet de connaître leur situation d'emploi (salaire, employeur, type d'emploi, etc...) sur le champ de l'ensemble des étudiants qui quittent l'enseignement supérieur, donc plus large que celui des enquêtes menées actuellement. À plus long terme, cette source pourra être exploitée pour mesurer les activités rémunérées de l'ensemble des étudiants pendant leurs études, ainsi que les stages réalisés par les étudiants.

L'Insee est aussi associé à ce projet dans le cadre de l'utilisation du service Code statistique non

signifiant – CSNS – qu'il fournit pour l'appariement des bases administratives. Dans ce cadre le Sies a été précurseur et testeur dans l'utilisation du service CSNS sur la base des données d'Etat-civil.

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG 7** et **SERPU 4**]

b. En 2022, ont été poursuivis les travaux d'appariement des sources Sise et Parcoursup, commencés fin 2020, afin d'examiner le lien entre acceptation de **vœux sur Parcoursup et inscriptions effectivement réalisées dans l'enseignement supérieur**. Ces travaux ont été valorisés au travers d'une étude publiée début novembre 2022 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/inscriptions-dans-parcoursup-et-dans-l-enseignement-superieur-conformites-et-differences-87961>.

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG 2** et **SERPU 4**]

c. En 2022, le Sies a pris en charge la **contribution au questionnaire annuel Eurostat**, concernant le calcul des effectifs d'enseignants en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ce travail était auparavant réalisé par la Depp. Ce transfert d'activité a coïncidé avec la remise à plat de la méthodologie d'élaboration des effectifs d'enseignants des établissements du consortium européen ETER (*European Tertiary Education Register*).

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG 8**]

d. La chaîne informatique qui réalise des **prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités** a été mise à jour en 2022. Cet outil, qui exploite les bases du Service des Retraites de l'Etat (SRE), ne prenait jusqu'alors pas en compte les professeurs agrégés et certifiés du supérieur (PRAG-PRCE) qui représentent 36 % des équivalents temps-plein (ETP) des universités, pondérés en horaires d'enseignement.

Ces travaux ont donné lieu à deux publications : l'une parue en mai 2022 sur les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-departs-en-retraite-des-titulaires-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-de-2021-2027-85250>) et l'autre diffusée en décembre 2022 sur les départs en retraite des enseignants titulaires du second degré en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) (**Les départs en retraite des enseignants titulaires du second degré en EPSCP augmenteraient de 28 % entre 2021 et 2029 | ESR**).

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG 8**]

e. En 2022, le Sies a lancé l'élaboration de **statistiques d'emploi d'enseignement et de recherche** dans les sites contractuels (Associations, communautés d'universités et établissements, conventions de coordination territoriale et établissements publics expérimentaux) : par discipline, catégorie (chercheurs/enseignant/soutien), statut, secteur employeur, au niveau de chaque site contractuel.

La première phase consistant en la collecte d'une enquête administrative s'est achevée. La deuxième phase débouchera sur une publication en mai 2023.

[Avis moyen terme du Cnis : **TRT 1**]

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Plusieurs travaux statistiques importants sont à souligner :

a. La rénovation des **indicateurs de réussite des étudiants à l'université** a été réalisée, en assortissant les indicateurs actuels de nouveaux indicateurs, mesurant mieux la progressivité des parcours et prenant en compte l'assiduité des étudiants. Une note d'information sur la réussite en 1^{ère} année de licence va paraître d'ici la fin de l'année.

[Avis moyen terme du Cnis : **SERPU4**]

b. La réforme du baccalauréat impose de repenser les **indicateurs de poursuite dans l'enseignement supérieur**, jusque-là systématiquement examinés selon la série du baccalauréat obtenu. En 2022, l'observation de la deuxième cohorte de nouveaux bacheliers ayant suivi des enseignements de spécialités, nous a permis de commencer à étudier comment définir des indicateurs pertinents à produire régulièrement.

[Avis moyen terme du Cnis : **SERPU4**]

c. En 2022, suite au rapport de Fabrice Lenglard concernant l'éventualité de mise en œuvre d'un revenu universel d'activité (RUA) le Sies a été sollicité par la Drees pour participer à l'**évolution du modèle Inès** pour qu'il intègre les jeunes entre 18 et 24 ans, et donc les étudiants de ces âges. Le Sies est associé aux travaux concernant la réforme de la solidarité à la source.

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG2**]

d. En 2022, de nouvelles questions ont été introduites dans le dispositif d'**enquêtes sur la Recherche** dans l'optique du suivi de la LPR (loi de programmation de la recherche), notamment, concernant l'insertion des docteurs, actuellement observée à un et trois ans après l'obtention de leur doctorat et qui a été complétée par un suivi cinq ans après l'obtention de leur doctorat.

[Avis moyen terme du Cnis : **ESM6**]

e. Après la mise en production en janvier 2022 de l'API Statut Etudiant dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers (programme « Dites-le nous une fois ») des indicateurs statistiques permettant une connaissance en temps réel des **inscriptions étudiantes** et la temporalité de ces inscriptions ont été développés. Les premiers travaux comparatifs sur la cohérence des données d'inscriptions entre l'API et les données de l'enquête d'octobre du système d'information sur le suivi de l'étudiant ont démarré. Ces travaux statistiques constituent un préalable nécessaire aux travaux de réflexion sur l'impact de ces remontées sur le système d'information statistique de suivi de l'étudiant (SISE).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

a. Dans le cadre de ses missions sur l'identification des étudiants et la remontée des inscriptions des établissements, le Sies est maître d'ouvrage de l'API Statut Etudiant. Ce dispositif a pour ambition d'être un référentiel national des inscriptions étudiantes de l'année universitaire, en temps réel. Le statut étudiant issu de ce référentiel est mis à disposition des administrations et des entreprises à vocation de service public. Il répond ainsi aux besoins de modernisation et de simplification des services de l'Etat dans le cadre de « Dites-le nous une fois ».

L'ouverture de l'application a été effective en janvier 2022 aux établissements sous tutelle du MESR pour y déposer leurs données d'inscriptions et aux premiers fournisseurs de service pour accéder à l'information du statut étudiant.

En 2022, le service est monté progressivement en charge ; l'extension de la couverture des données au-delà des établissements sous tutelle du MESR a démarré. L'utilisation effective par des fournisseurs de service a démarré avec notamment un des services du CNOUS. Plusieurs autres fournisseurs de service sont en cours d'adaptation de leur système d'information pour s'y connecter.

[Avis moyen terme du Cnis : **SERPU4**]

b. Sur la base d'un prototype conçu en 2019, le département des outils d'aide à la décision a ouvert en 2021 une première version d'un système d'information appelé PAYSAGE dont l'objectif est de rendre compte du paysage mouvant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et plus généralement de fédérer l'information sur les objets d'intérêt du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce dispositif constitue un support important pour de multiples usages des services du ministère, et notamment du Sies dans sa production de statistiques sous ce contour. En 2022 une nouvelle version, plus performante, de l'application PAYSAGE a été développée et mise en production afin d'offrir une meilleure expérience utilisateur et respecter le design système de l'État.

[Avis moyen terme du Cnis : **AVG7**]

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Plusieurs nouveautés peuvent être citées :

a. En 2022, le Sies est devenu co-directeur avec la Depp de la publication **Éducation & formations**. De par la prégnance de l'enseignement supérieur d'une part, et de la recherche et de l'innovation d'autre part, ainsi que de leurs liens forts avec l'ensemble du système éducatif et de formation, Éducation & formations va concourir également à faire connaître et comprendre leur organisation et leur gestion. En 2022, un volume spécifique a porté sur l'enseignement supérieur avec un dossier thématique sur les problématiques d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur et composé d'un ensemble d'articles issus d'un groupe de recherche piloté conjointement par le Cereq et le Sies. Pour cela, le groupe de recherche a exploité les données issues de la plateforme Admission Post Post-Bac (APB), qui organisait l'accès aux formations d'enseignement supérieur avant l'adoption de la loi ORE en 2018 et la mise en place de Parcoursup.

Une dizaine d'articles dédiés au panel des bacheliers 2014 et portant notamment sur des thèmes tels que l'origine sociale des étudiants, l'orientation de ces derniers dans l'enseignement supérieur, le décrochage, l'insertion professionnelle ou encore la mobilité sont en cours de relecture sous le regard du comité scientifique. Ils seront diffusés dans plusieurs volumes à venir. Ils ont été produits par des chercheurs issus d'universités et de centres de recherche ayant participé au groupe de travail animé par le Sies pour alimenter la recherche en sciences de l'éducation, en sociologie ou encore en économie à partir des données de ce panel.

b. En 2022, de nouvelles données ont été mises à disposition en **open data** sur le site data.esr.gouv.fr concernant les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Détaillés par genre, série de baccalauréat et filières de l'enseignement supérieur, elles sont disponibles au niveau académique et permettent de mesurer aussi la mobilité inter-académique des bacheliers. Faute de moyens, la mise à disposition de données sur la réussite en diplôme universitaire de technologie (DUT), licence et master a été retardée.

La mise à disposition des séries longues des données agrégées des enquêtes R&D auprès des entreprises et des administrations a été retardée.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur – aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement	SISE fichiers résultats 2018 et 2019 SISE fichiers inscriptions 2018-2019 et 2019-2020	Sies	DSN mensuelles de juin et décembre des années 2019, 2020 et 2021	DARES	Les étudiants diplômés en 2018 et 2019 inscrits en 2020-2021 et non ré-inscrits en respectivement 2018-2019 et 2019-2021-20220

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Profil, parcours et réussite des néo-bacheliers en première année du premier cycle d'études de santé	Le 16 décembre 2022		SERPU 4
Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale pendant la pandémie et un an après	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-d-etudiants-etrangers-en-mobilite-internationale-pendant-la-pandemie-et-un-apres-88324	AVG6	
Inscriptions dans Parcoursup et dans l'enseignement supérieur : conformités et différences	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/inscriptions-dans-parcoursup-et-dans-l-enseignement-superieur-conformites-et-differences-87961	AVG7	
Les bacheliers 2008 et 2014 : une comparaison en termes de caractéristiques, de diplomation et de poursuite d'études	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bacheliers-2008-2014-une-comparaison-en-termes-de-caracteristiques-diplomation-et-etudes-87859		SERPU 4
Les étudiants en apprentissage Les étudiants en apprentissage dans l'enseignement supérieur : effectif, profil et réussite	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-etudiants-en-apprentissage-dans-l-enseignement-superieur-effectif-profil-et-reussite-86746		SERPU 4
Éducation & formations co-publié par la DEPP et le SIES : Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur	https://www.education.gouv.fr/admission-post-bac-le-portail-apb-reflet-des-problematiques-d-affectation-dans-l-enseignement-341198		SERPU 4

L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2021	L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2021	AVG2	
Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2021 à 2027	Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2021 à 2027	AVG8	
Les départs en retraite des enseignants titulaires du second degré en EPSCP	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/departs-retraite-enseignants-titulaires-second-degre-en-epscaugmentation	AVG8	
Une augmentation soutenue du nombre de chercheurs en entreprise entre 2010 et 2019	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/une-augmentation-soutenue-du-nombre-de-chercheurs-en-entreprise-entre-2010-et-2019-83642	AVG2	
Le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur par les collectivités territoriales affecté par la crise de 2020	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-financement-de-la-recherche-et-de-l-enseignement-superieur-par-les-collectivites-territoriales-84167	AVG5	TRT2, TRT10
Les docteurs diplômés en 2021 : vers un retour à la situation antérieure à la crise sanitaire	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-docteurs-diplomes-en-2021-vers-un-retour-la-situation-anterieur-la-crise-sanitaire-85940	AVG2	
Une hausse en trompe l'œil de l'effort de recherche des entreprises en 2020	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/une-hausse-en-trompe-l-oeil-de-l-effort-de-recherche-des-entreprises-en-2020-85079	AVG1	ESM6
Place de la R&D française dans l'UE	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/place-de-la-rd-francaise-dans-l-ue-83080	AVG1	
Baisse des dépenses intérieures de R&D en 2020	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/	AVG1	ESM6

	baisse-des-depenses-interieures-de-rd-en-2020-87226#:~:text=En%202020%2C%20la%20d%C3%A9pense%20int%C3%A9rieure,2%2C19%20%25%20en%202019.		
Faible impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle à trois ans des docteurs	https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/faible-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-l-insertion-professionnelle-trois-ans-des-docteurs-87626	AVG2	

SSM SI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

0. Éléments de contexte en 2022

L'audition du SSMSI par l'Autorité de la statistique publique le 18 janvier 2022 (voir délibéré en date du 14 février 2022) a constitué une étape importante de la montée en charge du service (précédente audition en 2015). L'ASP a mis en avant les avancées majeures réalisées, que ce soit en matière de suivi de la délinquance enregistrée (harmonisation des concepts et des nomenclatures, fiabilisation et diffusion régulière d'indicateurs conjoncturels et de données détaillées) ou dans le domaine des enquêtes de victimation (reprise et refonte complète avec un protocole innovant et des instances de concertation solides). Elle estime nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour : réaliser la montée en charge attendue des effectifs du service pour couvrir l'ensemble des thématiques prévues ; mettre en place des instances de gouvernance et de concertation (internes et externes) adaptées ; séparer plus clairement dans les éléments de communication et les données chiffrées émanant du ministère de l'intérieur des informations spécifiquement issues du SSMSI ; associer *ex ante* le SSMSI aux évolutions projetées des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationales. Elle a également souligné l'importance de la mise en place, par les services statistiques ministériels (SSM) des ministères de l'intérieur et de la justice, d'un suivi longitudinal conjoint des procédures pénales. Enfin, elle a particulièrement pointé les difficultés d'accès aux données administratives rencontrées par le SSMSI, ce qui nuit de façon importante à l'exercice de ses missions statistiques.

Les travaux de sécurisation juridique de l'accès aux données, entamés depuis 2020 avec la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur (DLPAJ), se concentrent sur l'accès aux procédures en cours couvertes par le secret de l'enquête ou de l'instruction. Une modification législative ciblée du code de procédure pénale est à l'étude.

Le premier comité directeur du SSMSI s'est tenu le 13 juin 2022 et a associé l'Insee : cette instance de gouvernance vise à combiner au mieux expression de besoins internes (notamment de la part de la police et de la gendarmerie) et concertation externe (au-delà de la concertation propre au dispositif d'enquêtes de victimation en place depuis décembre 2020), tout en priorisant les moyens nécessaires. Une seconde réunion s'est tenue le 2 décembre 2022 (avec la participation du SSM Justice et du SSM Immigration) mais elle n'a pas permis à ce stade de sécuriser la trajectoire d'effectifs et de moyens du service et des arbitrages sont attendus. Il faut noter ici qu'en 2022, le SSMSI n'a bénéficié d'aucun effectif supplémentaire.

Dans le domaine des enquêtes de victimation, le SSMSI a conduit en 2022, avec l'appui méthodologique de l'Insee (tirage de l'échantillon, méthodes de redressement, ..), la première édition de l'enquête annuelle Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) qui remplace l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Le questionnaire thématique porte sur les interactions entre les forces de sécurité et la population. En outre, le SSMSI a préparé les enquêtes VRS 2023 (volet thématique sur la santé et la victimation avec la Drees) et VRS 2024 (volet thématique sur le milieu sportif et la victimation avec l'INJEP). Enfin, le SSMSI a publié en novembre les données inédites de sa première enquête en population générale, Genese, conduite en 2021 sur financement européen, sous la forme d'un panorama des violences liées au genre en France métropolitaine.

La refonte des processus de production des bases statistiques menée depuis fin 2020 dans le cadre d'une démarche qualité renforcée, a abouti au printemps 2022 à la constitution de bases statistiques fiabilisées, sécurisées et répondant mieux aux besoins des utilisateurs. En particulier, des travaux méthodologiques visant à améliorer la qualité des statistiques d'homicides ont donné

lieu à des publications présentant la méthode ainsi que les résultats associés (séries révisées fortement à la baisse notamment). D'autres travaux méthodologiques lourds ont été réalisés dans le domaine des violences enregistrées par les services de sécurité, ce qui se traduit désormais par la publication de 4 études annuelles distinctes : violences sexuelles hors cadre familial (novembre 2022), violences conjugales (décembre 2022), violences intrafamiliales hors conjugal (prévu en janvier 2023) et violences physiques hors cadre familial (prévu en février 2023).

Les investissements lancés en 2021 dans de nouveaux domaines se sont largement concrétisés via des publications : délinquance environnementale, atteintes à la probité, maltraitance envers les animaux, victimation par profession (notamment forces de sécurité et personnels dépositaires de l'autorité publique). En outre, le SSMSI a poursuivi ses travaux dans le cadre des groupes de travail interministériels suivants : celui de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) sur les statistiques et celui du Cnis sur la mesure des discriminations. Enfin, la candidature du SSMSI a été retenue par Eurostat dans le cadre d'un appel à projet européen relatif à la production, en ICCS-NFI, de données départementales (niveau NUTS3) sur la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie : un recrutement a été réalisé en septembre.

Par ailleurs, en amont de la mise en place de la procédure pénale numérique qui devrait faciliter un suivi statistique de l'ensemble de la chaîne pénale, le SSMSI et le service statistique ministériel de la Justice (SDSE) ont engagé des travaux exploratoires d'appariement de leurs données (en commençant par les homicides), lesquels ont été présentés au Conseil national de l'information statistique (Cnis) le 29 septembre 2022.

Dans le domaine de la diffusion, le SSMSI s'est fortement investi dans la feuille de route open data – open source du ministère suite à la mission Bothorel sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources. Dans ce cadre, il a diffusé en 2022 quatre jeux de données en open data, avec une attention soutenue à l'offre de données territorialisées (y compris à l'échelle communale) et ouvert un espace open source. En parallèle, une opération coordonnée est préparée avec les directions régionales de l'Insee pour publication à horizon début 2023. Enfin, une équipe projet a pu être constituée à partir de septembre 2022 pour rationaliser la réponse à la demande interne au ministère, en répondant au mieux aux besoins des différents publics d'utilisateurs (police, gendarmerie, préfectures).

Enfin, le SSMSI (qui ne dispose d'aucune fonction support en interne depuis sa création) a rencontré de nombreuses difficultés lors de son changement de rattachement au quotidien dans l'organigramme du ministère (du directeur central de la police judiciaire -DCPJ- au directeur général de la police nationale -DGPN-), tout en restant sous rattachement conjoint au DGPN et au DGGN (directeur général de la gendarmerie nationale) : bascule RH, budgétaire, informatique, etc. Ces difficultés vont conduire au recrutement dans les meilleurs délais d'un secrétaire général, rattaché à la cheffe de service.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

• Enquêtes de victimation

Le SSMSI a conduit en 2022 avec l'appui méthodologique de l'Insee (tirage de l'échantillon, méthodes de redressement, ..) la première édition de l'enquête annuelle Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) qui remplace l'enquête de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS). Cette enquête fournit aux acteurs du débat public les indicateurs clés en matière de victimation

(atteintes aux biens, atteintes aux personnes), de sentiment d'insécurité et de satisfaction à l'égard des services de sécurité.

Les investissements méthodologiques réalisés par le SSMSI dans le cadre de la refonte de l'enquête CVS ont donné lieu à de premiers articles de valorisation en 2022 : Journées de méthodologie statistique 2022 de l'Insee (mars) ; revue Statéco n° 116 (mai).

L'édition de 2022 porte sur les individus de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et à La Réunion. La Guyane pourrait être incluse dans le dispositif au cours de la période 2024-2025 (faisabilité en cours d'instruction avec l'Insee), Mayotte à horizon plus lointain. L'inclusion des mineurs est également à l'étude et pourrait être implémentée à partir de 2025 sous réserve de moyens et de faisabilité juridique.

Il s'agit d'une enquête multimode (internet, téléphone, papier et face-à-face) qui a été conduite de mars à juillet 2022 sur un échantillon de 200 000 individus. Le dispositif comprend un questionnaire socle adressé à ce large échantillon pour mesurer les principaux indicateurs nationaux et départementaux de victimation et d'opinion en matière de sécurité ainsi qu'un questionnaire thématique ciblé dont le sujet a vocation à tourner chaque année. En 2022, le questionnaire thématique porte sur les interactions entre les forces de sécurité et la population.

En 2022, le SSMSI a préparé les enquêtes VRS 2023 et VRS 2024 (avis d'opportunité obtenu pour les années 2023-2025 lors de la séance de la commission « Services publics et services aux publics » du 10 mars 2022). Il a notamment élaboré, en concertation avec la Drees, le questionnaire thématique inédit sur le lien entre la santé (physique et mentale) et la victimation pour l'édition 2023. Il a commencé à travailler avec l'INJEP sur le questionnaire thématique inédit de l'édition 2024 qui fait le lien entre la victimation et le sport.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

• Adaptation aux évolutions des systèmes d'information de la sécurité intérieure

Le projet Scribe (refonte du logiciel LRPPN de rédaction des procédures de la police nationale), qui s'était arrêté en 2021, a été relancé en 2022 (avec un nouveau nom, XPN22). Les premiers échanges entre le SSMSI et la nouvelle équipe projet ont permis de préciser les sujets majeurs de coopération (rationalisation de la collecte d'information, calculs statistiques, export de données pour exploitation statistique par le SSMSI) et les calendriers.

Par ailleurs, le SSMSI a poursuivi sa démarche de prise en compte des données collectées sur d'autres supports ou d'autres applications que les logiciels « historiques » LRPPN et LRPGN : tablettes (procès verbaux électroniques et amendes forfaitaires délictuelles), plaintes en ligne (THESEE pour des infractions de cybercriminalité notamment, PEL). Ainsi, au fur et à mesure de l'extension du champ des infractions pouvant être enregistrées sur tablette, le SSMSI intègre ces données dans son système d'information. Concernant THESEE, la plateforme a été ouverte au public en mars 2022. Depuis cette date, le SSMSI reçoit des comptages mensuels, qu'il intègre notamment dans la série mensuelle des escroqueries pour la note de conjoncture ; la mise à disposition des fichiers bruts détaillés est en cours de mise en place.

Conformément à ce qui est prévu dans l'arrêté du 25 octobre 2021 sur ses missions, le SSMSI doit être associé à la conception de la remontée statistique dans les applications du ministère liées à son domaine de compétence, tant celles de la police nationale que celles de la gendarmerie nationale. Des avancées ont eu lieu en 2022 dans ce domaine. Grâce à des échanges très réguliers avec le cabinet du DGPN (pôle Technologie) et avec la direction des opérations et de

l'emploi de la gendarmerie nationale, le SSMSI bénéficie d'une meilleure visibilité sur les applications de la police et de la gendarmerie : il a été pour la première fois convié à participer à la revue des projets numériques de la police nationale ; l'équivalent pour la gendarmerie est envisagé par la DGGN.

Concernant plus spécifiquement le chantier Procédure pénale numérique (PPN), le SSMSI est désormais convié au comité de pilotage. Il suit en particulier de près le sujet de l'identifiant unique de la procédure (IDJ), variable qui permettra la traçabilité des procédures lors des transferts d'un service à un autre, mais aussi entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice et donc de comparer les données entre les deux SSM concernés et surtout d'effectuer le suivi de la chaîne pénale (travaux collaboratifs entre les deux SSM).

Le chantier de refonte du système d'information du SSMSI, en vue de sa rationalisation et de sa sécurisation, s'est interrompu en juin avec le départ du responsable informatique ; il pourra reprendre en fin d'année avec l'arrivée de son remplaçant.

• Travaux méthodologiques et de consolidation dans le domaine de la production statistique

La refonte du processus de production statistique, entamée en septembre 2020 dans le cadre d'une démarche qualité renforcée, a abouti au printemps 2022 avec la constitution de bases statistiques (Victimes, Mis en cause, Infractions) fiabilisées : intégration des référentiels officiels (géographiques, nomenclature des infractions), prise en compte de nouveaux agrégats infractionnels calculés par le SSMSI (violences intrafamiliales, crimes de haine, discriminations, ...), imputations de valeurs manquantes (âges-sexe), documentation détaillée, formation des utilisateurs internes et mise en place d'un groupe utilisateurs. En particulier, les travaux méthodologiques visant à améliorer la qualité des statistiques d'homicides ont été finalisés et intégrés dans les nouvelles bases statistiques : deux publications sont parues en juin 2022, l'une pour décrire la méthode (Interstats Méthode n° 19) et l'autre avec les résultats associés (Interstats Analyse n° 47). Les séries ont été fortement corrigées à la baisse. Enfin, un chantier d'expertise a été lancé sur les tentatives d'homicides : il doit permettre la publication ultérieure de nouveaux indicateurs.

En 2022, de nouveaux champs infractionnels ont été étudiés, des variables supplémentaires expertisées, avec des publications associées systématiquement, notamment : délinquance environnementale (Interstats Analyse n° 46 en mai), atteintes envers les animaux (Interstats Analyse n° 51 en octobre), atteintes à la probité (Interstats Analyse n° 50 en octobre), victimation par profession (Interstats Info rapide n° 21 et Interstats Méthode n° 20 en juillet). En outre, dans le cadre du GT statistique associé à la Commission indépendante sur l'inceste et les violences envers les enfants (CIIVISE), le SSMSI a procédé à d'importants travaux d'expertise des données sur les victimes mineures. De même pour les mis en cause mineurs dans le cadre de la mission du Sénat sur la délinquance des mineurs.

Les travaux de mise en place d'une nouvelle méthode de calcul du taux d'élucidation des faits enregistrés par la police et la gendarmerie ont fait l'objet de publications : un Interstats Méthode n° 18 et une fiche dans l'Insee Référence Sécurité et société en décembre 2021 ; un Interstats Analyse n° 43 en février 2022. Une actualisation des résultats est prévue au premier trimestre 2023. Par ailleurs, des réflexions ont été menées sur les possibilités de déclinaisons de cet indicateur afin de répondre à des besoins opérationnels des services du ministère. Ainsi, une expérimentation a été réalisée, avec une ventilation selon la zone de compétence (zone police / zone gendarmerie).

Par ailleurs, les travaux de repérage de la cybercriminalité (cf. Avis AVG3) à l'aide de techniques de machine learning (analyse textuelle de la manière d'opérer) ont été présentés aux Journées de méthodologie statistique de l'Insee en mars 2022. Cette étude méthodologique a cependant montré les limites d'un concept binaire de la cybercriminalité (cyber/non cyber), et un concept plus large « d'infractions liées au numérique » a été défini, avec un découpage en plusieurs catégories.

Après une phase de labellisation de l'échantillon d'apprentissage, des nouveaux modèles, multiclassés cette fois, de repérage de ces infractions par analyse textuelle de la manière d'opérer seront mis en œuvre.

Dans le domaine de la législation sur les stupéfiants, les données relatives aux PV électroniques pour les infractions d'usage de stupéfiants (cf. AVG4) collectées par l'ANTAI ont permis une première évaluation de l'impact de l'introduction d'un dispositif d'amende forfaitaire délictuelle PVE-AFD en 2020.

Enfin, afin de mieux mesurer les révisions des données liées aux requalifications des infractions, et de pouvoir identifier la date la plus appropriée pour produire la version définitive des bases statistiques, une étude méthodologique détaillée sur les délais de convergence des données suite aux requalifications a été réalisée.

Enfin, en amont de la mise en place de la procédure pénale numérique qui devrait faciliter un suivi statistique de l'ensemble de la chaîne pénale, de la plainte à la condamnation éventuelle, le SSMSI et le service statistique ministériel de la Justice (SDSE) ont engagé des travaux exploratoires d'appariement (cf. AVG7) de leurs données (en commençant par les homicides), lesquels ont été présentés au Conseil national de l'information statistique (Cnis) le 29 septembre 2022. Le SSMSI poursuivra ces travaux en 2023, sur la base d'un ETP arbitré au SSMSI pour démarrer avec le SSM Justice, notamment dans le cadre de l'Observatoire de la réponse pénale.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

• Travaux méthodologiques et production statistique

Dans l'objectif permanent de couvrir l'ensemble du champ de la délinquance (au-delà des seuls crimes et délits suivis historiquement dans le cadre de l'« état 4001 »), le SSMSI a poursuivi en 2022 son expertise des données sur les contraventions sur différentes thématiques de la délinquance et leur intégration dans ses publications. Certains résultats ne sont à l'heure actuelle produits que sur le champ de la police nationale, faute de disposer des données sur les victimes et les mis en cause des contraventions de la gendarmerie nationale. Néanmoins des avancées en la matière ont eu lieu en 2022, en collaboration avec la DGGN. Ainsi, celle-ci a mis à disposition du SSMSI les fichiers des contraventions détaillées au niveau procédure (jusqu'ici le SSMSI ne disposait que de comptages agrégés). Une étude méthodologique a démarré pour expertiser la possibilité de repérer dans ces fichiers plus détaillés les doublons d'enregistrement. Par ailleurs, une série d'ateliers a été mise en place (gendarmerie nationale, service informatique et SSMSI) en vue de centraliser les données détaillées sur les victimes et les mis en cause pour ces contraventions, ce qui permettra leur mise à disposition au bénéfice du SSMSI. Deux options seront à arbitrer pour 2023, l'une étant plus consommatrice de moyens pour le SSMSI, la seconde étant plus dépendante des avancées de la DGGN.

Le SSMSI a également effectué des démarches pour obtenir les données de la nouvelle application Main courante PN. L'objectif est de pouvoir mener une refonte des indicateurs des violences urbaines, et plus généralement de pouvoir produire des résultats fiabilisés sur les interventions de la police. Jusqu'ici le SSMSI ne dispose que de comptages, ce qui ne permet pas un travail d'expertise fine et de fiabilisation.

Enfin, de nouveaux indicateurs infra-annuels ont été construits. Dans le domaine des stupéfiants, des séries trimestrielles sur les mis en cause ont été publiées dans le bilan statistique annuel 2021 et les séries mensuelles seront intégrées dans la note de conjoncture à partir de 2023. Le SSMSI produit mensuellement un certain nombre d'indicateurs départementaux dans le cadre d'un tableau de bord du ministre.

Par ailleurs, grâce aux travaux d'expertise menés sur les séries conjoncturelles des DROM, le bilan annuel a été diffusé pour la première fois en 2022 sur le champ France (France métropolitaine et DROM) (cf. TRT2).

Le SSMSI a exploité les premiers résultats inédits de l'enquête Genre et sécurité (Genese 2021) sous la forme d'un panorama des violences en France métropolitaine (novembre) : la comparaison femmes-hommes y est systématique ; des données sont fournies sur les violences subies au cours de l'enfance (cf. DQS3). Cette enquête, financée par l'Union européenne, permettra par la suite d'effectuer des comparaisons avec les autres États membres (cf. AVG6).

Pour plus de clarté (cf. AVG8), le SSMSI a revu sa publication marronnier sur les atteintes sexistes et avance progressivement son calendrier de publication (données de l'année N publiées en N+1) en traitant les sujets mieux ciblés dans des publications distinctes :

- les violences sexuelles hors cadre familial ;
- les violences conjugales ;
- les violences dans le cadre familial hors conjugal ;
- les violences physiques hors cadre familial.

● **Élargissement des travaux aux analyses spatiales**

Le SSMSI a effectué la refonte du repérage des atteintes dans les transports en commun dans les procédures enregistrées par les services de sécurité, dans le cadre d'un groupe de travail avec les services de police et de gendarmerie (cf. AVG8 & TRT1).

La fiabilisation de 10 grands indicateurs de la délinquance enregistrée au niveau communal sur la période 2016-2021 et leur mise en ligne à partir de mars 2022 sous la forme d'une base de données des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales à l'échelle communale a constitué une avancée majeure pour le SSMSI (cf. AVG5/TRT1).

Pour ce qui concerne l'Outre-mer (cf. TRT2), le SSMSI a réalisé l'intégration des DROM au champ géographique de ses publications nationales et diffuse désormais les mêmes données pour les DROM que pour les départements de la métropole dans le bilan statistique annuel de la délinquance enregistrée. De même, le SSMSI produit et diffuse les mêmes données sur les COM (ensemble, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française) que dans les DROM et la métropole (cf. TRT2).

Enfin, le SSMSI a obtenu un financement d'Eurostat (cf. SERPU 7) pour recruter un statisticien pendant un an afin de produire des données départementales en nomenclature internationale ICCS (sert aussi les objectifs AVG5 et AVG6).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En lien avec le SSM Justice et la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la Justice, des travaux ont été engagés pour revoir les périmètres des infractions sur différents thèmes : cadre familial ou non, infractions à caractère sexuel, sur mineurs (cf. DQS3) ainsi que celles liées au handicap.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le SSMSI a fiabilisé 10 grands indicateurs de la délinquance au niveau communal sur la période 2016-2021. Ces données ont été mises à disposition dans le cadre d'une base communale (open data) en mars 2022 et mises en ligne via un outil de datavisualisation des données communales (y.c. code en open source).

En matière de délinquance dans les transports en commun, la publication annuelle a été avancée de décembre à septembre de l'année N+1 (cf. AVG5).

Dans le cadre de la feuille de route ministérielle du Ministère de l'Intérieur et des Outre Mer (MIOM) relative à l'ouverture de la donnée et des codes sources (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/feuilles-de-route-ministerielles-sur-la-politique-de-la-donnee-des-algorithmes-et-des-codes-sources/>), le SSMSI a créé trois espaces web sur son site internet Interstats :

- un espace open data (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Open-data>) recensant trois jeux de données (également disponibles sur le portail [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)) depuis mars 2022 : (1) sur les indicateurs de victimation et le sentiment d'insécurité à partir des enquêtes statistiques de victimation, (2) sur les bases communales et départementales des principales infractions criminelles et délictuelles enregistrées par les services de sécurité et (3) sur l'ensemble des séries chronologiques calculées et diffusées par le SSMSI via ses publications ;
- un espace datavisualisation (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Datavisualisation>) recensant deux applications Rshiny de datavisualisation depuis juin 2022 (également disponibles en réutilisation sur le portail [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)) : (1) sur la délinquance enregistrée en lieu de commission aux échelles communales et départementales faisant appel au jeu de données susmentionné en i. (2) sur les séries chronologiques sur la délinquance et l'insécurité faisant appel au jeu de données susmentionné en i.(3). Chaque application est dotée d'un tutoriel vidéo disponible sur la chaîne Youtube du SSMSI (<https://www.youtube.com/channel/UCGYxithGpXgEuuXwe5pxnjw>) ;
- un espace open source (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Open-source>) recensant les codes sources des applications de datavisualisation mentionnées en ii., ouvert en juin 2022 (l'espace renvoie directement vers la page du SSMSI sur le portail [code.gouv.fr](https://www.code.gouv.fr) (<https://code.gouv.fr/#/groups?ministry=Minist%C3%A8re+de+l%27Int%C3%A9rieur>)).

Avec l'aide de la DNUM du MIOM et de la DINUM-Etalab, le SSMSI a par ailleurs participé à la création d'une page thématique sur la sécurité sur le portail [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/fr/pages/donnees-securite/) recensant les données les plus saillantes sur le sujet (<https://www.data.gouv.fr/fr/pages/donnees-securite/>).

Enfin, le SSMSI a ouvert sa propre page sur LinkedIn en juin 2022.

En revanche, les travaux entamés début 2022 pour la refonte complète de l'offre éditoriale du SSMSI (qui date de 2015), aussi bien pour la collection de publications que pour le site Interstats, ont été suspendus suite au départ de la personne qui en était responsable. Le chantier est relancé fin 2022 avec une réorganisation dans le domaine des publications et de la communication.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2022

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Élucidation des faits de délinquance enregistrée en 2019 - Interstats Analyse n° 43 Février 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Elucidation-des-faits-de-delinquance-enregistres-en-2019-Interstats-Analyse-N-43		SERPU6
Géographie de la délinquance à l'échelle communale - Interstats Analyse n° 44 Mars 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Geographie-de-la-delinquance-a-l-echelle-communale-Interstats-Analyse-N-44	AVG5	TRT1
Document de travail n° 2 : Amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants : premiers éléments d'évaluation Mars 2022 Publié également dans Gerbeaux, Alexis, et Mathilde Poulhes. « Les mineurs moins interpellés pour usage de stupéfiants : l'effet de l'amende forfaitaire délictuelle », <i>Psychotropes</i> , vol. 28, no. 1, 2022, pp. 105-133.	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Document-de-travail-n-2-Amendes-forfaitaires-delictuelles-pour-usage-de-stupefiants-premiers-elementes-d-evaluation	AVG4-AVG5	
Les atteintes à la probité enregistrées par la police et la gendarmerie depuis 2016 - Interstats Analyse n° 50 Octobre 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-atteintes-a-la-probite-enregistrees-par-la-police-et-la-gendarmerie-depuis-2016-Interstats-Analyse-N-50		TRT1
Interstats Info rapide n° 21	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Info-rapide/Info-rapide-n-21-	AVG8	

Interstats Méthode n° 20 - Analyse de la délinquance enregistrée selon la profession des victimes : un difficile état des lieux Juillet 2022	Violences-physiques-et-verbales-enregistrees-par-les-services-de-securite-depuis-2016-une-premiere-approche-des-victimes-par-profession https://www.interieur.gouv.fr/content/download/132290/1050342/file/IM20_.pdf		
Les atteintes à l'environnement enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2016 et 2021- Interstats Analyse n° 46 Mai 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-atteintes-a-l-environnement-enregistrees-par-la-police-et-la-gendarmerie-entre-2016-et-2021-Interstats-Analyse-N-46		TRT1
Les homicides en France de 2016 à 2021 - Interstats Analyse n° 47 Juin 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-homicides-en-France-de-2016-a-2021-Interstats-Analyse-N-47	AVG8	TRT1
Les atteintes envers les animaux domestiques enregistrées par la police et la gendarmerie depuis 2016 - Interstats Analyse n° 51 Octobre 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-atteintes-envers-les-animaux-domestiques-enregistrees-par-la-police-et-la-gendarmerie-depuis-2016-Interstats-Analyse-N-51		TRT1
Les violences sexuelles hors cadre familial enregistrées par les services de sécurité en 2021 - Interstats Analyse n° 52 Novembre 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-violences-sexuelles-hors-cadre-familial-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021-Interstats-Analyse-n-52	AVG8	TRT1
Hors collection			
Rapport de l'ONPV – Fiches sécurités (à paraître)	http://www.onpv.fr/publications	AVG5	TRT1
Courrier des statistiques n° 7 – février 2022 – « Le défi de l'élaboration d'une nomenclature statistique des infractions » Février 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Le-defi-de-l-elaboration-d-une-nomenclature-statistique-des-infractions	AVG8	SERPU7
Insécurité et victimation : les enseignements de	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-	AVG8	

l'enquête Cadre de vie et sécurité Mars 2022	victimation-les-enseignements-de-l-enquete-Cadre-de-vie-et-securite		
Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique Juin 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2021-bilan-statistique		TRT1 et TRT2
Panorama des violences en France métropolitaine – résultats de l'enquête Genese 2021 - Novembre 2022	https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Panorama-des-violences-en-France-metropolitaine-enquete-Genese-2021	AVG6	DQS3

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

SP 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leurs lancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

SP 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes*, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*Processus de sortie de la délinquance

Services publics

SP 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Démographie et questions sociales

DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Commission Territoires

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.